RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

FRANCE TERRE D'ASILE





Éditorial

L'année 2015 restera dans l'histoire de l'Union européenne comme celle de la plus grande crise humanitaire des cinquante dernières années, avec l'arrivée de près d'un million de migrants. Nombre d'entre eux sont des réfugiés qui fuient des dictatures comme en Érythrée ou des situations de guerre comme en Syrie, en Afghanistan.

Les pays de l'Union ont réagi d'une façon contrastée à cet afflux d'étrangers, très inégalement répartis sur le territoire européen. Les dirigeants européens après une valse-hésitation et une grande division, oscillant entre solidarité et refus d'accueil, ont décidé de stopper radicalement cette vague migratoire.

Début 2016, les 28 États de l'Union ont décidé de confier à la Turquie, par un accord de « sous-traitance », le sort de plusieurs millions de réfugiés syriens. De quelle longévité bénéficiera cet accord à la moralité et à la légalité contestables ? Nul ne peut le prévoir au moment où ces lignes sont imprimées. Ce qui est certain est que la crise migratoire n'est pas terminée. Les foyers de tensions autour de l'Europe sont nombreux et leurs conséquences imprévisibles.

Bien que notre pays ne se situe pas sur les routes migratoires principales, la situation en France métropolitaine est, en matière d'accueil des demandeurs d'asile, très complexe. Une nouvelle loi asile a vu le jour en juillet 2015, elle est satisfaisante sur le papier mais d'une application contrastée sur le territoire compte tenu des contraintes financières pesant sur le secteur. Les capacités d'accueil pour demandeurs d'asile ont été amplifiées par le gouvernement mais elles restent insuffisantes au regard de la demande. France terre d'asile a répondu aux appels d'offres, confortant ainsi son positionnement dans le secteur de l'asile. Mais accueillir signifie aussi penser à l'intégration de celles et ceux qui resteront durablement sur notre territoire. Et sur ce point, force est de constater que les moyens budgétaires manquent cruellement et, au-delà de ces moyens, que les ingrédients déterminants d'une intégration réussie, tels que le logement, l'accès au travail et la maîtrise de la langue française sont rarement réunis.

Chaque jour, en 2015, les équipes de France terre d'asile, soit près de 700 salariés, aidés par de nombreux bénévoles, ont accueilli, informé, orienté, hébergé près de 10 000 personnes, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs non accompagnés. De Paris à Calais, dans les quelques 50 établissements ou dispositifs répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, nos équipes ont réalisé un travail remarquable.

Ce rapport d'activité en témoigne.

Il nous donne la légitimité de plaider pour un accueil organisé, un regard bienveillant porté en France et en Europe sur celles et ceux qui ont le plus souvent risqué leur vie sur la route migratoire faute de pouvoir la sauvegarder dans leur pays ravagé par la guerre, la violence, la dictature.

Nous les accueillons, les accompagnons sur le chemin difficile de l'accès aux droits et d'une insertion réussie dans la société française.

Alain LE CLÉAC'H, Président Pierre HENRY, Directeur général

Sommaire

La présentation de l'association en 2015	5
Quelques faits marquants de l'année 2015	. 6
Les chiffres clés 2015	. 8
L'historique de France terre d'asile	. 9
Les missions de l'organisation	11
Les instances de France terre d'asile	12
Le Comité de direction de France terre d'asile	13
Le bilan de l'asile en France et en Europe	14
L'expertise et le plaidoyer	17
France terre d'asile dans les médias	20
Les activités	
de l'association en 2015	
	23
de l'association en 2015	23 24
de l'association en 2015	23 24 ₂₄
de l'association en 2015	23 24 24 24
de l'association en 2015	2324242425
de l'association en 2015	232424242526
de l'association en 2015	23242424252628
de l'association en 2015	23 24 24 25 26 28
de l'association en 2015	23 24 24 25 26 28 30 30

La protection des mineurs isolés étrangers	34
L'activité de la direction de la protection des mineurs isolés étrangers	34
Les activités des dispositifs mineurs isolés étrangers	36
L'aide aux étrangers retenus	38
France terre d'asile en Tunisie	40
Les activités de la maison du droit et des migrations en 2015	40
Les ressources humaines	42
Les effectifs au 31 décembre 2015	43
Les relations sociales	43
Bilan du pôle gestion et RH pour 2015	44
Le centre de formation	45
Formation inter-organismes	45
Formation intra-organismes	
Formation intra-organismes Le plan de formation 2015	
· ·	47
Le plan de formation 2015	47
PARTIE III Les comptes annuels 2015	4 7
PARTIE III Les comptes annuels 2015 Bilan financier Annexes au bilan	4 7
PARTIE III Les comptes annuels 2015 Bilan financier	4 7
PARTIE III Les comptes annuels 2015 Bilan financier Annexes au bilan PARTIE IV Annexes	48 49 55
PARTIE III Les comptes annuels 2015 Bilan financier Annexes au bilan PARTIE IV Annexes	48 49 55
PARTIE III Les comptes annuels 2015 Bilan financier Annexes au bilan PARTIE IV Annexes Liste des acronymes Liste des centres et services de	48 49 55 70 71
PARTIE III Les comptes annuels 2015 Bilan financier Annexes au bilan PARTIE IV Annexes Liste des acronymes Liste des centres et services de France terre d'asile	48 49 55 70 71



France terre d'asile

24, rue Marc Seguin - 75018 PARIS Tél.: 01 53 04 39 99 www.france-terre-asile.org

PARTIE I

LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION EN 2015

Les chiffres clés 2015



Créée **en 1971**, France terre d'asile agit aujourd'hui dans :

10 régions et **47** villes en France

1 implantation à l'international en Tunisie





350 bénévoles

32 centres d'accueil pour demandeurs d'asile représentant une capacité de **4170** places





7 plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile primo-arrivants

10235 personnes à Paris et 3633 à Créteil

4 services d'aide dédiés aux étrangers retenus en centre de rétention administrative



7 dispositifs sont destinés aux mineurs isolés étrangers

2 105 jeunes ont bénéficié d'une mise à l'abri

355 ont été pris en charge en **hébergement temporaire**

440 mineurs ont bénéficié d'une **prise en charge pérenne** au sein de nos services

2667 évaluations sociales ont été réalisées

4 établissements dédiés à l'inclusion et à l'intégration représentant 680 places et ayant accueilli en 2015 1 008 bénéficiaires







Chaque jour, plus de **10 000** personnes sont prises en charge par l'organisation

Quelques faits marquants de l'année 2015



Alternatives à la rétention

Étude sur l'effet dissuasif de la rétention en France (voir p.19)





Impact du droit européen sur le droit d'asile

Note et colloque, à Bordeaux sur l'impact du droit européen sur les procédures d'asile françaises (voir p.17)





Mineurs isolés étrangers : l'essentiel

Brochure sur l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France (voir p.34)





5^{ème} édition Festival cinéma et migration

5ème édition du festival «Cinéma & Migrations» au Cada de la Manche (voir p.33)







Colloque, au Sénat, sur les mineurs isolés étrangers

(voir p.35)



Opération de relogement à Paris

Opération d'information dans le cadre des évacuation des camps migrants à Paris (voir p.16)



Réinstallation en France: états des lieux

État des lieux de la réinstallation en France (voir p.18)



Calais: aide aux victimes de traite des êtres humains

Début du projet d'aide aux victimes de traite à Calais (voir p.29)





Programme «Duos de demain»

Lancement du programme de parrainage «Duos de demain» (voir p.33)



L'historique de France terre d'asile

«De la défense du droit d'asile et du droit des étrangers»

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980:

la mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui permettra de rassembler plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence, France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980, 63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordinateur et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA) dont la gestion lui est confiée.

1980-1998:

France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission nationale d'admission. Cette commission a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période ainsi que la définition du statut de demandeurs d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Europe. La demande repart à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2006:

la nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cada dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4 000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de trente mille demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996-1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Avec la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnées dès 2000 et imposent une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI) aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Le ministère des Affaires sociales confie de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2007-2015:

La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre 2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la

régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraîne une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit ainsi une coupe de 8 %. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur deux est hébergé.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le paquet asile qui s'achèvent en 2013 consacrent indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salutaire, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques: Ofii et Ofpra.

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique: la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1er janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de quatre autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. Depuis 2012, France terre d'asile a ouvert une maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constituent les principaux défis qui s'imposent aujourd'hui à France terre d'asile pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra toute sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs.

Les missions de l'organisation

Promouvoir le droit d'asile et le droit des étrangers en France et en Europe

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

Accueillir et informer les demandeurs d'asile et les migrants de droit

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation temporaire d'attente, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

Héberger et accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés dans des structures spécialisées

France terre d'asile gère sept plates-formes et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que 32 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

Conduire des projets d'insertion professionnelle des réfugiés et des migrants de droit

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France, soit partie prenante dans le droit d'asile.

Accueillir et protéger les mineurs isolés étrangers

France terre d'asile gère sept dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers regroupe quatre structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

Former les professionnels du secteur

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés.

Aide à l'exercice des droits des personnes placées en centre de rétention administrative

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les quatre autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.

Les instances de France terre d'asile



La 45^{ème} assemblée générale de l'association s'est tenue le 27 juin 2015 au siège de l'association. Elle a approuvé à l'unanimité, le rapport moral et le rapport financier, et voté l'affectation des résultats de l'exercice.

À la tête de l'association depuis plus de 15 ans, le président Jacques RIBS, Conseiller d'État honoraire, a annoncé sa décision de se démettre de ses fonctions de président de France terre d'asile pour raisons de santé.

Alain LE CLÉAC'H, trésorier, a accepté de présenter sa candidature pour assurer le remplacement de Jacques RIBS dans la dernière année de son mandat. Il a été élu à la présidence lors du conseil d'administration du 27 juin 2015.

Durant l'exercice 2015/2016, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Un séminaire a réuni les administrateurs le 6 février 2016 pour mener une réflexion sur la structure, l'organisation, l'environnement et le développement de l'association.

Le bureau s'est réuni à dix reprises pendant ce même exercice.

Jacques RIBS

Président d'honneur de France terre d'asile

Le conseil d'administration a tenu à rendre hommage à Jacques RIBS et à le remercier de son engagement continu pour l'association pendant plus de 15 ans, en le nommant Président d'honneur de l'association lors du conseil du 26 septembre 2015.

Conseil d'administration

Bureau

Alain LE CLÉAC'H, **Président**Jacqueline BENASSAYAG, **Secrétaire générale**Jean-Luc GONNEAU, **Trésorier**Jacqueline COSTA-LASCOUX
Paulette DECRAENE
Nicole QUESTIAUX
Jacques RIBS
Frédéric TIBERGHIEN
Catherine WIHTOL DE WENDEN

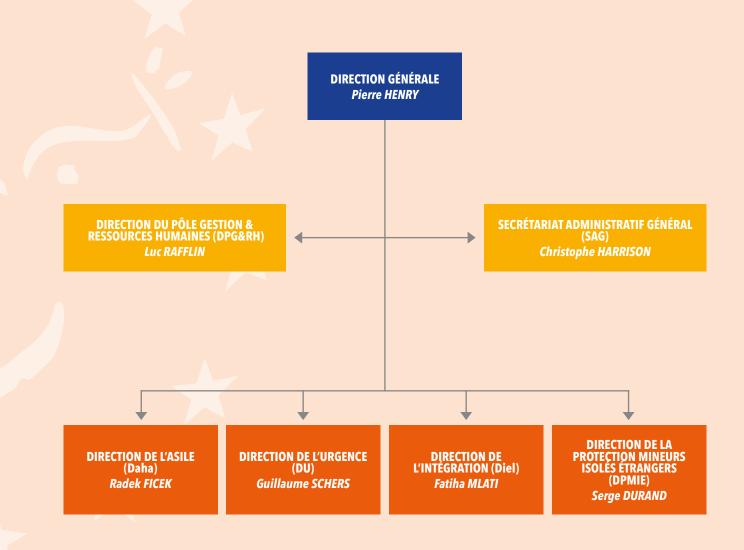
Administrateurs

Dominique ATTIAS Jacqueline BENASSAYAG Serge BLISKO Jacqueline COSTA-LASCOUX Georges DAGHER Paulette DECRAENE Hélène DELMOTTE Patrick DENELE François-Xavier DESJARDINS Aimée DUBOS Romuald DZOMO Patrice FINFI Jean-Luc GONNEAU Jean-Pierre LE BONHOMME Alain LE CLÉAC'H Alain MONOD* Michèle PAUCO Serge PORTELLI Nicole QUESTIAUX Jacques RIBS Frédéric TIBERGHIEN Philippe WAQUET Catherine WIHTOL DE WENDEN Iradj ZIAI

Le directeur général, Pierre HENRY, participe aux réunions du bureau et du conseil d'administration. Trois représentants du personnel assistent au conseil d'administration avec voix consultative. Il s'agit de Fadila DALIL, Frédéric FAURE et Didier BEDNAREK.

* Alain MONOD a été coopté lors du conseil d'administration du 5 décembre 2015

Le Comité de direction de France terre d'asile



Le Comité de direction exerce un rôle de conseil et d'appui au directeur général dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'organisation. Il est composé de six membres permanents : directeur général, directeur du pôle gestion et ressources humaines, responsable du secrétariat administratif général, directeur Accompagnement et hébergement des demandeurs d'asile, directeur Urgence, directeur Intégration, emploi et logement et directeur Protection des mineurs isolés étrangers). Selon les besoins, il peut être élargi à trois membres supplémentaires : Responsable des ressources humaines (Céline BENSOUSSAN), Contrôleur de gestion (Céline FOSSEY) et Chef du service comptabilité (Yvain GIRAUD).

Le bilan de l'astle en France et en Europe

Alors qu'en France, la très attendue réforme de l'asile, ayant pour ambition d'améliorer un «système à bout de souffle» était adoptée, l'Europe faisait face à un nombre sans précédent d'arrivées sur les côtes méditerranéennes.

Contexte européen et international

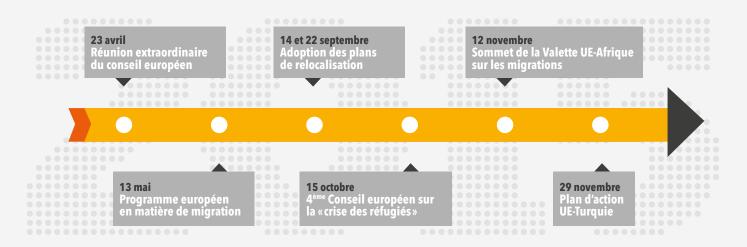
Plus d'un million de migrants et réfugiés sont arrivés en Europe par la mer en 2015 dont 856 723 en Grèce selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. La «crise des réfugiés» a découlé de la difficulté pour les pays européens de répondre à l'explosion du nombre de personnes arrivant sur les côtes grecques et italiennes, en particulier à partir de l'été, et à partir de nouvelles routes migratoires qui se sont établies le long des Balkans à destination de l'Allemagne ou de la Suède.

84% des personnes arrivées sur les côtes méditerranéennes provenaient d'un des dix premiers pays d'origine des réfugiés dans le monde, les Syriens représentant à eux seuls la moitié des arrivants, suivis par les Afghans (20%) et les Irakiens (7%).

La majorité des migrants arrivés en 2015 se sont dirigés vers l'Allemagne, qui a comptabilisé fin 2015 environ un million de

personnes. Logiquement, les demandes d'asile enregistrées dans l'Union européenne ont doublé entre 2014 et 2015 avec plus d'1,2 million de primo-demandes selon Eurostat. L'Allemagne comptait à elle seule 441 800 demandes, alors même que la saturation du système allemand n'a pas permis l'enregistrement des dossiers de tous les demandeurs d'asile arrivés en 2015. Les autres principaux pays de destination étaient la Suède (14% des demandes), la Hongrie (12%), l'Autriche (7%) et l'Italie (7%), la France se plaçant à la 6ème place (6%). Reflétant les statistiques des arrivants par voies maritimes, les Syriens ont constitué le premier groupe de demandeurs d'asile en 2015 avec 362 800 personnes (29% du total) suivis des Afghans (178 200, 14%) et des Irakiens (121 500, 10%).

La question migratoire a été au sommet de l'agenda européen tout au long de l'année. Après plusieurs naufrages en avril 2015, la Commission européenne a présenté en mai un plan ambitieux pour une meilleure gestion des migrations, mettant l'accent sur la responsabilité partagée. En septembre, peu après la vague d'émotion suscitée par la diffusion de la photo du corps du petit Aylan Kurdi, les États membres se sont accordés sur la relocalisation depuis les États en première ligne, comme la Grèce et l'Italie, vers d'autres pays européens, de 160 000 réfugiés. Pour autant, ces plans ont beaucoup de mal à se concrétiser: fin 2015, seules 272 personnes en avaient bénéficié.



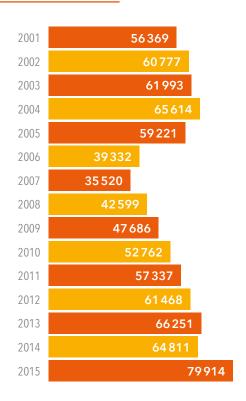
L'asile en France

La demande d'asile en 2015

La France n'a été que modérément impactée par la forte hausse du nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne : en 2015, 23,3 % de demandes supplémentaires ont été enregistrées par rapport à 2014¹, avec un total de 79 914 demandes. Alors que la République démocratique du Congo, la Chine et le Bangladesh constituaient les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile en 2014, la très forte augmentation des demandes soudanaise (+184 %), kosovares (+96,8 %) et syriennes (+64,2 %) les ont placé en tête des demandes en 2015.

L'augmentation des demandes s'est traduite par une augmentation du nombre de décisions (+15 %), dont une importante hausse du nombre d'accords de protection (+27 %). De manière générale, le taux d'accord est en progression avec 31,5 % des décisions de l'Ofpra et de la CNDA, contre 28 % en 2014. Cette progression est en partie due à l'augmentation du nombre de Syriens et Soudanais, nationalités qui bénéficient d'un taux d'accord élevé.

Évolution de la demande d'asile en France² entre 2001 et 2015



¹ Ofpra, Les premiers chiffres de l'asile en 2015, 22 janvier 2016 : https://goo.gl/iVEBnk



Adoption de la loi réformant le droit d'asile

La réforme de l'asile initiée en 2013 a finalement été approuvée le 29 juillet 2015 et est entrée en vigueur le 2 novembre³. Cette réforme répondait notamment à l'impératif de transposition des directives européennes «Accueil» et « Procédures ».

La réforme apporte de nombreux changements à la procédure d'asile : elle a notamment mis fin à l'obligation de domiciliation préalable et introduit des délais réduits pour l'enregistrement d'une demande d'asile par la Préfecture et son examen par l'Ofpra. Par ailleurs, la procédure prioritaire a été remplacée par une « procédure accélérée », dont le champ d'application est plus large et dont les recours sont examinés par un juge unique à la CNDA. Au niveau des procédures, l'Ofpra peut désormais déclarer certaines demandes irrecevables et la nouvelle loi a généralisé le caractère suspensif des recours.

La réforme marque également une évolution du dispositif d'hébergement, avec un schéma national d'accueil directif et la création de nouvelles places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et en hébergement d'urgence.

Le demandeur d'asile se voit également attribuer des garanties supplémentaires, telles que la présence d'un tiers lors de l'entretien à l'Ofpra, la possibilité d'être entendu dans la langue de son choix lors de cet entretien ou la prise en compte de la vulnérabilité dans la procédure.

Les premières semaines de mise en œuvre ont fait apparaître d'importantes difficultés notamment en matière de premier accueil et de versement de l'allocation pour demandeurs d'asile.

² Demandes d'asile annuelles, y compris les mineurs accompagnants et les réexamens.

³ Loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, JORF n°0174 du 30 juillet 2015 page 12977.



Camps de migrants à Paris

L'année 2015 a été marquée par l'évacuation de nombreux camps de migrants à Paris, notamment ceux situés sous le métro aérien de la Chapelle, près de la gare d'Austerlitz et dans le lycée désaffecté Jean Quarré. Ces camps, composés principalement d'Érythréens et de Soudanais et qui ont perduré pendant plusieurs mois, ont été démantelés à l'été 2015 pour des raisons sanitaires.

Plusieurs associations, dont France terre d'asile, ont contribué au recensement des personnes présentes afin qu'elles soient hébergées et qu'elles reçoivent l'assistance nécessaire, y compris la possibilité de déposer une demande d'asile. Les évacuations ont toutefois parfois donné lieu à l'installation d'autres campements, l'hébergement pérenne étant insuffisant dans la région parisienne. La Ville de Paris s'est également mobilisée en publiant en octobre un « plan migrant » afin de proposer, notamment, plus de solutions d'hébergement.

Situation des migrants à Calais

En 2015, le nombre de migrants présents à Calais et dans le Calaisis a très fortement augmenté passant d'environ 2 000 personnes en 2014 à 6 000 personnes à la fin de l'année. À partir de janvier, les autorités françaises ont mis en place un centre d'accueil de jour, le centre «Jules Ferry», en périphérie de Calais et ont ensuite ouvert une centaine de places pour les femmes et les mineurs sur le site en mars. En parallèle, les migrants ont été enjoints de s'installer dans la «lande» autour du centre, sur un site toléré, de leur propre chef ou suite à des démantèlements et évacuations de campements et de squats. Les conditions dans cette nouvelle «jungle» sont demeurées extrêmement précaires et inadaptées, du fait d'un

regain de tensions entre migrants, passeurs, police, ou groupes d'extrême-droite.

L'augmentation du nombre de candidats à la traversée pour le Royaume-Uni s'est traduite par une augmentation des tentatives de passages, y compris en groupe, pendant l'été. En juillet, Eurotunnel estimait à 2 000 le nombre de personnes essayant d'entrer dans le tunnel sous la Manche quotidiennement. En 2015, plus de 20 migrants ont trouvé la mort lors de tentatives de traversées vers l'Angleterre. Ces événements ont mené à un accord franco-britannique pour le renforcement de la sécurisation du site en août.

En parallèle, l'Ofpra a mené plusieurs missions d'information sur la demande d'asile à Calais au cours de l'année, ainsi qu'à Grande-Synthe depuis l'automne 2015. En 2015, plus de 5 000 domiciliations ont été enregistrées à la plate-forme de Calais. Les principales nationalités concernées sont les Soudanais, les Afghans et les Érythréens. L'Ofpra a également procédé à la priorisation de l'instruction de ces demandes et a conduit une mission foraine d'instruction à destination des demandeurs érythréens au printemps.

Dans un effort de réduction du nombre de personnes présentes dans le Calaisis, le gouvernement a orienté à partir d'octobre 2015 les migrants de Calais vers des centres dédiés répartis sur tout le territoire, les centres d'accueil et d'orientation (CAO). Au 18 février 2016, 3 260 avaient été accueillies en CAO d'après le ministère de l'Intérieur⁴. Une centaine de centres étaient opérationnels fin 2015.

⁴ ministère de l'Intérieur, *La mise à l'abri des migrants de Calais se poursuit*, 25 mars 2016 : http://goo.gl/wKaOqG

L'expertise et le plaidoyer

Dans un contexte politique relativement dense et une actualité 2015 marquée par la hausse significative des arrivées et des besoins de protection, France terre d'asile a continué son travail de plaidoyer en faveur de politiques publiques protectrices à travers plusieurs modes d'actions: production de publications et de recommandations, organisation de conférences et de séminaires, participation active à plusieurs instances participatives et saisines des autorités.

Défendre un accueil digne des demandeurs d'asile dans un contexte de réforme du droit d'asile

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de la réforme nationale sur le droit d'asile le 20 juillet 2015. France terre d'asile a participé aux réunions du comité de suivi de la réforme organisées par la direction générale des étrangers en France et regroupant les acteurs du secteur, tant associatifs qu'institutionnels. De par son expérience de terrain et son expertise, elle a porté devant cette instance plusieurs recommandations et points de vigilance, comme la nécessité de fournir aux plates-formes de premier accueil des moyens en adéquation avec leurs missions, celle de prévenir les difficultés techniques prévisibles de mise en œuvre de l'allocation pour demandeurs d'asile par un nouvel opérateur, compte tenu des conséquences graves que cela peut avoir sur les demandeurs d'asile, ou encore la nécessité de prévoir des moyens permettant de rendre effective la présence du tiers à l'entretien Ofpra. France terre d'asile a également porté son analyse de la réforme de l'asile, à travers une série d'auditions, auprès de plusieurs parlementaires tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. En partenariat avec le Forum Montesquieu de l'université de Bordeaux, une note d'analyse a été publiée sur l'impact du droit européen sur la réforme de l'asile. Un colloque a été organisé sur ce thème le 6 mars 2015 à destination des étudiants.

Ouvrir et enrichir le débat sur l'intégration et le projet de loi sur le droit des étrangers

France terre d'asile a participé à l'élaboration de l'édition 2015 de l'index des politiques d'intégration en Europe (Mipex). Le Mipex est une **étude indépendante** menée par le Migration Policy Group en lien avec des experts nationaux dont France terre d'asile. Il a pour objectif d'analyser les politiques d'intégration des pays de l'OCDE sur la base de 144 indicateurs afin d'évaluer l'effectivité de ces politiques. Notre association a organisé une table ronde le 20 mai 2015 à la Maison de l'Europe, intitulée «L'intégration, l'affaire de tous?», afin de présenter les résultats de l'édition 2015 et enrichir la réflexion sur l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants en France.

France terre d'asile s'est investie dans le suivi du projet de loi de la réforme sur le droit des étrangers en élaborant et en diffusant, en amont du débat parlementaire, un mémorandum contenant 12 propositions pour une politique d'immigration digne et d'intérêt partagé. La sécurisation du séjour, la réduction de la durée de rétention ou la primauté de l'intervention du juge des libertés ont notamment été mises en avant. France terre d'asile a également participé à l'avis rendu le 21 mai 2015 par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur ce même projet de loi.

Éclairer la situation calaisienne de son expérience de terrain

Présente sur plusieurs domaines d'intervention de la problématique calaisienne⁵, France terre d'asile a activement participé au comité de pilotage de la mission Vignon/Aribaud, qui a rendu son rapport en juin 2015, ainsi qu'à plusieurs réunions de

⁵ France terre d'asile réalise des maraudes d'information juridique dans les camps de migrants depuis 2009, gère un dispositif complet de protection des MIE (2012) et mène une action d'aide aux étrangers retenus (2010). Depuis le 1er novembre 2015, elle met en œuvre un projet d'aide aux victimes de traite des êtres humains et gère la plate-forme de premier accueil pour demandeurs d'asile depuis le 1er janvier 2016.



Sonia Kerlidou

concertations. Elle a ainsi pu porter un certain nombre d'observations de terrain et de préoccupations: besoin d'information juridique des migrants, nécessité de création de places d'hébergement et inquiétude sur l'utilisation de la rétention pour disperser les migrants loin du Calaisis (prise de position interassociative). Notre organisation a également été auditionnée par la CNCDH dans le cadre de son avis rendu le 2 juillet 2015 sur la situation des migrants à Calais.

Promouvoir la solidarité en pleine crise de confiance européenne des réfugiés

L'ampleur des arrivées de réfugiés, principalement syriens, par l'est de l'Europe et l'émotion mondiale qu'a suscité la photo d'Aylan Kurdi⁶, a relancé le débat sur la question de l'accueil des réfugiés à la fin de l'été 2015 et a provoqué une prise de conscience générale sur la nécessité d'accueillir dignement ces personnes. Le gouvernement français s'est engagé à accueillir 30298 réfugiés relocalisés en deux ans. Des collectivités territoriales, rurales comme urbaines se sont engagées à accueillir des réfugiés sur leur territoire, des milliers de citoyens à travers l'Europe se sont mobilisés sous différentes formes, le secteur associatif et le monde universitaire ont recentré leur engagement sur cette question et plusieurs entreprises privées se sont investies. En tant gu'acteur historique du secteur de l'accueil des réfugiés, France terre d'asile s'est efforcée de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations (demandes d'information et de conseil, interventions publiques, propositions de bénévolat et de partenariat, analyses...) dont elle a fait l'objet afin de promouvoir et de soutenir cet élan d'intérêt et de solidarité d'une ampleur rarement observée. Elle a par ailleurs activement participé à la conférence des maires animée par le Président de la République le 12 septembre 2015 et a lancé l'opération de parrainage citoyen Duo de demain en novembre 2015 avec le soutien de la Ligue de football professionnel et la participation de la Confédération française démocratique du travail.

Défendre les mineurs isolés étrangers

France terre d'asile a poursuivi son plaidoyer en faveur des mineurs isolés étrangers (MIE) en diffusant une brochure d'information pédagogique sur la prise en charge des MIE en France à destination des professionnels du secteur et des agents locaux susceptibles d'être en contact avec ce public. L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension des spécificités de ce public et de faciliter leur accès aux droits. Un colloque a également été organisé au Sénat le 30 octobre 2015 sur les politiques d'accueil des MIE en Europe à la lumière de la Convention internationale des droits de l'enfant. Parrainé par la sénatrice Michelle Meunier, ce colloque a rassemblé près de 200 participants autour de trois tables rondes animées par neuf experts nationaux et internationaux.

Améliorer la coordination en matière de réinstallation

France terre d'asile et Forum réfugiés - Cosi, référents français du réseau européen sur la réinstallation, ont présenté le 24 juin 2015 à Paris, un rapport commun d'observation sur la réinstallation en France⁷. Ce rapport dresse un bilan des opérations de

⁶ Aylan Kurdi jeune Syrien kurde originaire de Kobané fuyant avec sa famille la guerre civile syrienne, mort noyé à l'âge de trois ans le 2 septembre 2015 lors de la traversée de la méditerranée, faute de voie d'accès légale.

⁷ Dans le cadre du projet européen Share.

réinstallation et des différents dispositifs d'accueil mis en œuvre depuis 2008. Il comprend également une analyse des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées ainsi qu'une partie consacrée aux recommandations. Nos associations ont par ailleurs organisé le même jour, une rencontre entre les organisations d'aide aux réfugiés réinstallés, les acteurs institutionnels et les organisations internationales (HCR, OIM) afin d'améliorer la coordination nationale en matière de réinstallation et de mieux répondre aux difficultés d'accès aux droits qui freinent les processus d'intégration de ce public.

Un plaidoyer actif en faveur des alternatives à la rétention

À l'initiative de notre association et du réseau Odysseus, une conférence a été organisée le 19 février 2015, au Palais du Luxembourg, au sujet des alternatives à la rétention administrative des étrangers. Cette conférence, organisée dans le cadre du projet Made Real (Making Alternatives to detention in Europe a reality by Exchanges, Advocacy and Learning), a rassemblé des professionnels du droit, des chercheurs, des représentants politiques et des acteurs associatifs dans l'objectif de faire émerger des mesures alternatives, protectrices et opérationnelles, à la privation de liberté. Le débat s'est notamment porté sur les possibilités ouvertes par le projet de loi relatif au droit des étrangers tout en précisant que plusieurs garanties devaient impérativement être apportées par le texte.

En outre, le 30 juin 2015, France terre d'asile a présenté avec les quatre autres associations présentes en centres de rétention administrative (CRA), l'Asfam, Forum-réfugié-Cosi, La Cimade et l'Ordre de Malte, le cinquième rapport annuel commun sur les CRA. Fruit d'un précieux travail inter-associatif, ce rapport rassemble l'ensemble des données de l'activité centre par centre et produit une analyse globale sur les pratiques de placement en rétention et d'éloignement en France.

Pour une meilleure prise en charge des personnes vulnérables

À travers le projet «Identifier, accueillir et soigner les victimes de torture dans la procédure d'asile en France» mené avec l'association Parcours d'Exil, France terre d'asile a approfondi son expertise en matière d'identification et d'accueil des demandeurs vulnérables en général et des victimes de torture en particulier. Un groupe de travail, comprenant notamment ces deux associations, l'Ofpra et l'Ofii en tant que partenaires associés, a permis de mieux appréhender les problématiques communes liées à l'identification et à la prise en charge des victimes de torture, et de rechercher ensemble des solutions appropriées. Une brochure intitulée «Identifier, accueillir et soigner les victimes de torture dans la procédure en France» a été diffusée en décembre 2015. Elle comprend une analyse des dispositions introduites par la loi du 29 juillet 2015 ainsi que nos recommandations



communes. Une conférence portant sur l'identification des demandeurs d'asile vulnérables a par ailleurs été organisée le 9 décembre 2015 à Paris.

La lettre de l'asile et de l'intégration

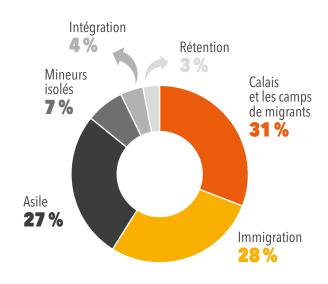
La lettre de l'asile et de l'intégration est une publication bimestrielle. Chaque numéro traite d'une thématique spécifique abordée sous les prismes «asile», «intégration», «réinstallation» et «mineurs isolés étrangers», favorisant le développement d'une réflexion transversale. Des experts et des partenaires alimentent cette réflexion, et des graphiques, cartes et statistiques enrichissent la lecture. En 2015, France terre d'asile a abordé plusieurs sujets de fond ou d'actualité: accès aux soins et accompagnement médical des réfugiés, besoins spécifiques des enfants exilés, réforme du droit d'asile, logement et hébergement. Par ailleurs, le numéro de juillet 2015 a été entièrement dédié à une série de portraits de migrants.

France terre d'asile dans les **n**

En 2015, France terre d'asile a été sollicitée par de nombreux médias afin de s'exprimer sur tous les sujets et événements qui font l'actualité du secteur de l'asile, des migrations, et de la protection des mineurs isolés étrangers: arrivée des migrants et réfugiés au sein de l'Union européenne, situation dramatique à Calais, lacunes de protection pour les mineurs isolés étrangers en France et en Europe, réforme de l'asile, évacuation des camps de migrants en France, etc.

Agences, presse écrite, pure players, blogs, radios nationales et régionales, télévisions régionales, nationales et internationales, ont relayé notre message en faveur de tous ceux que nous accompagnons au quotidien.

Thèmes sur lesquels France terre d'asile est intervenue dans les médias en 2015



- Plus de 500 articles, interviews diffusées sur les radios locales et nationales, et reportages télé ont ainsi été réalisés;
- → 14 communiqués de presse ont été rédigés par France terre d'asile et relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux;
- Plus de 18 500 personnes nous ont suivis sur facebook et twitter;
- Près de 290 000 visiteurs uniques ont consulté notre site internet;
- Une refonte du site internet a été réalisée en 2015 afin de proposer un nouvel outil simplifié et enrichi d'une rubrique «Infos aux migrants».

20 minutes, le 31/05/2015 Le campement de migrants à la Chapelle sur le point d'être évacué

«Je n'ai jamais vu ça en pleine ville. Comment peut-on laisser des hommes, des femmes et des enfants dans un tel lieu de pisse et de crasse?» Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile, plaide depuis cinq mois pour que le campement où se sont regroupés plusieurs centaines de migrants en plein Paris, dans le quartier de la Chapelle, soit évacué. « C'est indispensable. Ce qui se passe est une indignité ». [...] Le campement comptait une vingtaine de tentes au début, à l'été dernier. Sa taille a doublé depuis un mois et demi, avec plus de 380 personnes recensées aujourd'hui, dont des femmes et des enfants. Des migrants en transit pour le nord de l'Europe se mêlent à des demandeurs d'asile. «Il y en a même une quinzaine qui ont obtenu le statut de réfugié et qui y sont toujours», s'indigne Pierre Henry, évoquant un «manque d'orientation» et une « méconnaissance de leurs droits » pour expliquer cette aberration. [...] Les associations seront particulièrement attentives au relogement de ces personnes. «Elles doivent absolument être ré-hébergées, à la fois pour des questions de dignité et par pragmatisme, afin que l'évacuation ne serve pas juste à disperser les gens et à faire que d'autres campements soient reconstitués

ailleurs », assure Pierre Henry. Problème : les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) sont saturés, avec 20 000 places pour 60 000 demandes chaque année.

La Voix du Nord, le 09/08/2015 «Sauver les migrants, c'est l'honneur de l'Europe mais cela suppose la solidarité»

«La situation calaisienne est le fruit d'un impensé européen, de l'égoïsme britannique et de l'abandon de la souveraineté française à travers les accords du Touquet de 2003. Qu'est-ce qu'il y avait dans la corbeille pour que la France et l'Europe acceptent un accord aussi asymétrique avec la Grande-Bretagne? C'est ahurissant. De fait, on a avalisé la frontière britannique sur le sol français et cela fait de Calais une impasse. Mais immanguablement, si la route se ferme, les gens la contourneront. C'est une fatalité tant qu'on n'ouvrira pas une voie de migration légale.» [...] « On peut organiser à Calais une voie de migration légale au titre de l'asile, un bureau d'aide commun entre les Britanniques et les Français. On peut installer tout au long de la route migratoire en Europe des centres de petite taille, gérés au besoin par le HCR de l'ONU.» [...] « Deux mille personnes sont mortes en Méditerranée depuis le début de l'année. On meurt beaucoup sur la route migratoire, dans le Sahel, dans le désert. Il y a eu dix morts en un mois à Calais. Une migrante sur deux est une femme avec des violences terribles. Il y a eu un nouveau naufrage mercredi, il y en aura d'autres en constatant l'impuissance de la communauté internationale.»



TF1, le 29/08/2015 Quand la Lozère offre l'asile

Petit village confronté à la désertification rurale, Chambon-le-Château accueille depuis plus de dix ans des demandeurs d'asile. Un documentaire, diffusé sur TF1 dimanche 30 août, suit le quotidien de trois familles. Si le reportage de Ghislaine Buffard, Chambon-le-Château: une terre d'accueil, traite d'une actualité brûlante, cela n'était pas vraiment le but au départ. Quand Mélissa Theuriau, ici productrice, a proposé l'an dernier à la journaliste de tourner ce sujet pour TF1, le sort des demandeurs d'asile n'occupait pas vraiment la une. C'était avant qu'une succession de naufrages tragiques en Méditerranée ne provoque une prise de conscience

dans l'opinion, et ne mette en évidence l'incapacité des pays européens à faire face au problème. Ce reportage montre une solution possible, même si forcément partielle et imparfaite : l'accueil temporaire de demandeurs d'asile dans des petites communes françaises. En l'occurrence, Chambon-le-Château, en Lozère – environ 300 habitants (plutôt 200 l'hiver France), dont une cinquantaine d'étrangers : Syriens, Tchétchènes, Nigérians, Bangladais, Albanais... Sans sous-estimer les difficultés inhérentes à cette expérience menée depuis une dizaine d'années, Ghislaine Buffard prouve en images que le «vivre-ensemble » peut être une réalité, et que l'arrivée de nouvelles familles peut contribuer à redynamiser un village confronté à la désertification rurale.



RFI, le 02/11/2016 Réforme du droit d'asile: les associations redoutent la «précipitation»

Pierre Henry, Directeur de France terre d'asile, craint une procédure à deux vitesses : « Les personnes relevant de situation de guerre et de dictature, comme les Syriens, les Irakiens, les Érythréens, vont obtenir l'asile de manière extrêmement importante. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a des gens qui arrivent par leurs propres moyens sur le territoire national et qui rencontrent bien des difficultés dans l'examen de leur dossier. » Les bonnes conditions d'examen pourraient ainsi mal s'accorder avec le nouvel impératif de rapidité. «Les politiques publiques sont interrogées, elles sont interrogées en termes de capacité, en termes de moyens budgétaires, en termes de volonté aussi. » Et l'atmosphère générale n'est pas à l'accueil à bras ouvert. «Il ne vous a pas échappé que les opinions publiques européennes étaient très rétives, et surtout la française, à l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile », fait remarquer Pierre Henry. Pour ces associations, il est donc impératif d'avoir le temps de la pédagogie, et une bonne dose d'anticipation.

PARTIE II

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION EN 2015

France terre d'asile sur le terrain



L'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile

Contexte général de l'asile en France en 2015

La réforme du droit d'asile

Visant à transposer les directives européennes du «paquet asile», la loi relative à l'asile n°2015-925 a été adoptée le 29 juillet 2015 et la majorité de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er novembre 2015. La réforme du droit d'asile réorganise le parcours des demandeurs d'asile en France et a ainsi impacté l'organisation des établissements de l'association.

Auparavant soumise à appel d'offre, la gestion des plates-formes de premier accueil pour demandeurs d'asile a fait l'objet en 2015 d'un marché public. Sept projets présentés par notre association ont été retenus pour une mise en place au 1er janvier 2016.

Campagnes d'ouverture de places Cada

Dans le cadre de cette réforme, un programme national de création de 4 000 places de Cada a été lancé par le ministère de l'Intérieur le 20 avril 2015. 881 places nous ont été attribuées, permettant l'extension de la capacité de la majorité de nos centres et la création de deux nouveaux dispositifs. Une nouvelle campagne d'ouverture a été lancée en décembre 2015 visant à l'ouverture de 8 630 places de Cada supplémentaires.

Les plans de relocalisations des demandeurs d'asile

Dans le cadre du plan européen de relocalisation visant à accueil-lir 160 000 migrants, la France a annoncé vouloir accueillir 30 298 personnes sur 2 ans. Une circulaire du 9 novembre 2015 est venue préciser les modalités d'accueil de ces migrants orientés depuis les centres d'enregistrement (hotspot) d'Italie et de Grèce. Une seconde circulaire du même jour met en place un plan de mise à l'abri des migrants calaisiens par la création dans plusieurs régions de France, de centres d'accueil et d'orientation (CAO). France terre d'asile a répondu à l'appel de préfets pour l'installation de ces centres de répit dans 5 départements dont l'ouverture s'est faite en novembre. Un dispositif de relocalisation a également été mis en place suite aux évacuations de «squats» parisiens.

Création d'une direction de l'Urgence

L'ensemble de l'activité de France terre d'asile en matière d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile était pilotée par la direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile. Afin de répondre aux besoins croissants d'appui auprès des actions relevant de l'urgence et du premier accueil, une nouvelle direction de l'Urgence a été créée le 1er décembre 2015. La direction de l'Urgence pilote désormais les activités opérationnelles de premier accueil, d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile et les autres actions à destination des primo-arrivants. La direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile pilote l'activité des Cada.

Le premier accueil

L'accueil des primo-arrivants est un moment clé dans le parcours des demandeurs d'asile. Plusieurs prestations primordiales sont proposées par nos dispositifs de premier accueil. Les équipes de France terre d'asile délivrent aux personnes accueillies une information individuelle et collective sur la procédure d'asile. Les demandeurs d'asile reçoivent aussi une domiciliation permettant d'entamer les démarches administratives et sociales, un accompagnement social et administratif (couverture universelle maladie, allocation temporaire d'attente, réduction de transport). Des intervenants sociaux apportent un soutien à la rédaction du dossier de demande d'asile à l'Opfra. Certains sites de premier accueil ont des accords avec la CPAM, la Poste et le Pôle emploi facilitant ainsi les ouvertures de droits. Des professionnels de ces organismes assurent une présence régulière permettant de traiter efficacement, les cas les plus complexes. Toutes les prestations proposées par France terre d'asile sont gratuites et toute personne souhaitant déposer une demande d'asile est reçue.

Une des grandes missions des équipes travaillant sur les dispositifs de premier accueil est l'accompagnement social avant un hébergement de type Cada. En effet, les demandeurs d'asile accueillis par les plates-formes sont dans leur très large majorité sans domicile stable. Les personnes sont systématiquement positionnées via le guichet unique, dans le dispositif national d'accueil (DNA) pour une orientation vers un centre d'accueil pour

demandeur d'asile (Cada). Cependant, très peu de demandeurs d'asile accèdent à ce type d'hébergement. Il a été constaté que la plupart des personnes suivies par les services de premier accueil sont en grande précarité sociale et médicale. La souffrance psychique liée à des conditions de vie difficile rend les personnes particulièrement vulnérables. À cela s'ajoutent des pathologies somatiques qui accroissent encore les difficultés de suivis. Nos services détectent aussi des situations de traites des êtres humains, notamment à Paris.

En 2015, les plates-formes et services de domiciliation ont accueilli 11700 nouveaux demandeurs d'asile. France terre d'asile a pris en charge au quotidien 15041 personnes sur l'ensemble du territoire, soit une hausse de 9,9 % par rapport à 2014. Cette progression est constante depuis deux ans. Comme en 2013, la plate-forme de Caen connait une progression importante de son activité (+ 29 %). Mais c'est à Rouen que le nombre de domiciliés a progressé d'une manière importante (+50 %). 802 personnes issues des dispositifs de premier accueil de France terre d'asile ont été orientées en Cada.

En 2015, France terre d'asile a accompagné 2 191 personnes pour un soutien à la rédaction du formulaire Ofpra et 1 547 personnes pour obtenir l'aide juridictionnelle. 3 877 ont bénéficié d'une aide pour ouvrir leur droit à l'allocation temporaire d'attente (ATA). 7 016 ont été accompagnées dans leur démarche d'ouverture de leur droit à la couverture médicale universelle.

Principales nationalités accueillies en plates-formes d'accueil

Soudan	13,09 %
Afghanistan	12,43 %
Érythrée	5,31 %
Congo RDC	5,30 %
Nigéria	5,02 %
Guinée Conakry	4,25 %
Côte d'ivoire	3,78 %

L'année 2015 est une année de transition puisque la réforme de juillet 2015 modifie considérablement les modalités d'accueil par les opérateurs de l'État. En effet, le nouveau système prévoit de rassembler plusieurs prestations au moment du passage en préfecture au sein d'un guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (Guda) tenu conjointement par l'Ofii et la préfecture. L'opérateur de premier accueil intervient en amont et en aval du rendez-vous au guichet unique. La suppression de l'obligation de domiciliation préalable pour faire enregistrer sa demande d'asile, constitue par ailleurs un changement majeur de la procédure. Les plates-formes de premier accueil ont anticipé dès avril 2015 la mise en place de la réforme de l'asile. Un travail de résorption des files d'attente a permis d'avoir fin 2015, une réduction des délais d'attente au moment de l'entrée dans la procédure. Néanmoins, la sous-dotation structurelle du

nombre de rendez-vous prévus auprès de certains guichets uniques, notamment à Paris, a eu pour conséquence un fort rallongement des délais d'accès à la procédure quelques jours seulement après la mise en œuvre de la réforme et générant des situations particulièrement problématiques.

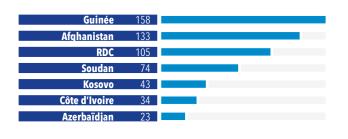
L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) vise à mettre à l'abri des demandeurs d'asile isolés ou en familles, identifiés comme particulièrement vulnérables et à la rue, en attendant une orientation vers un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Il existe deux types d'hébergement pour ces dispositifs d'urgence: l'hôtel social ou l'appartement partagé. Des Huda, comme à Créteil, sont accolés à des dispositifs de premier accueil, ce qui permet une meilleure efficacité dans la prise en charge. D'autres structures reçoivent des personnes orientées par des partenaires.

En 2015, le parc de places d'hébergement a été modifié. Des places ont été créées à Toulon, Asnières et Châtillon. Le dispositif d'hébergement d'urgence d'Angers a été transformé en Cada, ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement. Au total, sur l'année 2015, France terre d'asile a géré 880 places d'Huda réparties sur l'ensemble du territoire. En 2015, 1 475 personnes ont été accueillies dans les dispositifs d'hébergement d'urgence de France terre d'asile. Il a par ailleurs été observé un raccourcissement des délais de procédures d'asile. Ainsi, certains demandeurs d'asile arrivés en Huda ont obtenu le statut de réfugié en un mois et demi. Ce phénomène, nouveau et inégal, a eu des conséquences sur l'accompagnement des personnes qui sont restées peu de temps dans des dispositifs adaptés à leur situation.

France terre d'asile s'occupe de 8 Huda en province et en Île-de-France. Les capacités d'accueil varient de 10 places à 350 places. Les prises en charge sont temporaires, mais le peu de places Cada ne favorisent pas les orientations des demandeurs d'asile vers les Cada. La durée moyenne d'un séjour est de 245 jours. 260 personnes ont quitté l'Huda pour intégrer un Cada et 201 personnes ont été orientées vers un dispositif d'accueil temporaire – service de l'asile (AT-SA).

Principales nationalités accueillies en Huda



L'accueil et l'hébergement en Cada

À travers les grands objectifs de l'action sociale (promotion de l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé à travers les actions de soins, de socialisation, d'éducation, d'insertion; personnalisation de l'accompagnement; garantie des droits et participation des usagers; protection et prévention des risques inhérents à la situation de vulnérabilité), l'accompagnement social global assuré dans les Cada, France terre d'asile veille à répondre spécifiquement aux besoins des populations accompagnées dans le cadre de leur demande d'asile. En effet, la prise en charge de ce public doit prendre en compte des spécificités liées notamment au parcours migratoire des personnes accueillies qui peuvent rencontrer, entre autres:

- des troubles psycho-traumatiques liés au parcours d'exil et/ou aux craintes de persécutions;
- des difficultés d'accès aux soins, d'autant plus en régions moins bien dotées en matière sanitaire;
- des difficultés linguistiques, principalement pour les non-francophones;
- un besoin d'adaptation aux codes socioculturels et à l'environnement institutionnel;
- une difficile gestion de l'attente (notamment en raison des difficultés d'accès à la formation et au marché du travail) impactant la capacité à se projeter;
- des difficultés en termes d'orientation scolaire et parfois une déscolarisation des mineurs de plus de 16 ans;
- un ré-apprentissage de la vie quotidienne dans un nouveau cadre de vie, notamment pour les personnes vivant en cohabitation avec d'autres demandeurs d'asile provenant parfois d'autres zones géographiques;
- des difficultés relatives à la sortie du dispositif, qu'ils soient bénéficiaires d'une protection internationale ou déboutés, en raison de l'absence de relais de prise en charge pour le logement ou l'hébergement.

Focus

L'accompagnement

L'intégralité de l'accompagnement se fait dans l'esprit de la charte de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés au sein du dispositif national d'accueil, initiée et élaborée par France terre d'asile en 2002 et affichée dans tous les Cada. De plus, depuis 2013, France terre d'asile s'est dotée d'une charte qui formalise les engagements éthiques réciproques de l'association et de ses collaborateurs, quelle que soit leur fonction, dans le respect des cadres légaux, conventionnels et règlementaires en vigueur. Ces chartes sont les documents de référence qui aident tout collaborateur à intégrer l'éthique et les valeurs de l'association France terre d'asile au quotidien. Cet engagement pose des repères pour l'ensemble des acteurs, contribue à donner du sens et de la valeur à notre organisation, ainsi qu'à la vie professionnelle des collaborateurs.

France terre d'asile a mené une réflexion quant au type d'hébergement proposé et a choisi de développer des centres dits éclatés afin d'assurer la qualité de l'accueil et d'éviter notamment la stigmatisation. La majorité des centres ouverts depuis 2001 sont des établissements comprenant des bureaux centraux et des appartements en location pour l'hébergement des demandeurs d'asile en famille ou des personnes isolées en cohabitation.

Depuis 2007, la pratique de la cohabitation a été réfléchie et encadrée afin de préserver l'intimité des personnes tout en favorisant la solidarité. En effet, l'expérience démontre que les structures dites éclatées permettent à l'usager de prendre conscience du caractère temporaire de la prise en charge tout en



Sonia Kerlidou

permettant une appropriation de l'espace, le développement de l'autonomie, une restauration de la vie familiale et la préservation de l'intimité. De plus, elles aident les structures collectives à préparer la sortie des déboutés ou des réfugiés de manière individualisée.

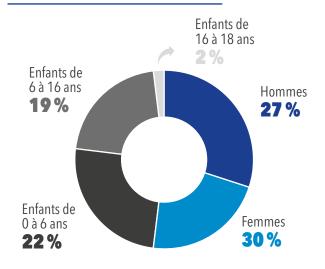
Le dispositif Cada de France terre d'asile prévoit tout au long de la prise en charge, la mise en œuvre d'un programme global d'autonomisation (PGA). Ce projet consiste à mettre à profit le temps d'attente de la procédure pour favoriser des actions d'autonomisation autour d'activités d'apprentissage ou de renforcement de la langue française tout en faisant bénéficier les personnes de compétences nouvelles et utiles notamment en vue de la fin de la procédure et de la sortie du Cada.

L'ouverture de deux nouveaux centres d'une capacité de 90 places a été autorisée en 2015 : l'un dans le département des Hautes-Pyrénées à Lourdes et l'autre à Avranches, dans le département de la Manche. Par ailleurs, 21 centres se sont vu autorisés une extension dans le cadre de la campagne de création de places Cada. France terre d'asile gère donc sur cette période 32 Cada représentant 4 170 places soit près de 13 % de places du dispositif national d'accueil.

Les chiffres

Cette année, les Cada de France terre d'asile ont bénéficé à 5 401 personnes, soit 2 239 ménages. 2 301 nouvelles personnes y ont été accueillies, représentant 992 ménages. 98 naissances ont eu lieu dans nos Cada en 2015 tandis que 41 «rejoignants» ont été accueillis.

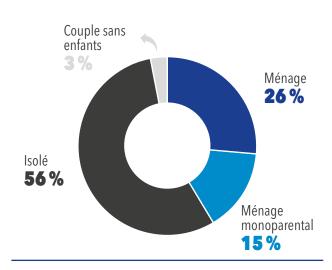
Répartition par genre et par âge des personnes admises en Cada



Parmi les 992 nouveaux ménages accueillis en 2015, 44,2 % étaient des familles (avec ou sans enfant), les 55,7 % restant étaient des personnes isolées. Les enfants représentent plus de 42 % des personnes accueillies en 2015. Les appartements des

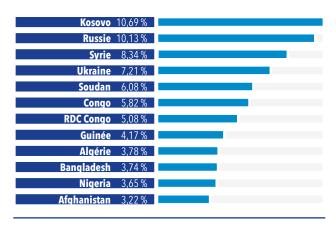
Cada sont modulables et peuvent accueillir des familles ou des adultes isolés. La cohabitation de personnes isolées implique néanmoins un suivi différent notamment quant au respect des espaces communs et individuels de l'hébergement.

Répartition des personnes accueillies par type de ménage



78 nationalités différentes ont été accueillies dans notre dispositif en 2015, soit 20 nationalités de plus que l'année passée. Parmi elles, les principales nationalités représentées (plus de 3 % des personnes accueillies) sont les suivantes :

Principales nationalités des personnes entrées en Cada



Ces 12 nationalités représentent plus de 71 % des personnes accueillies. La part importante de personnes originaires du Kosovo, 10,6 % contre seulement 4,1 % en 2014, s'explique par l'annulation en Conseil d'État le 10 octobre 2015 de la décision fixant le Kosovo comme pays d'origine sûr. Les ressortissants de ce pays, auparavant placés en procédure prioritaire et privés



de l'accès en Cada, ont dès lors pu être admis dans nos centres. Il faut noter que par décision du 9 octobre 2015, l'Ofpra réintègre une nouvelle fois le Kosovo dans la liste des pays d'origine sûr. L'impact sur les Cada sera cependant moins visible puisque les personnes placées sous procédure accélérée (anciennement procédure prioritaire) sont admissibles en Cada au même titre que les personnes placées sous procédure normale.

Il convient également de noter l'augmentation du nombre de personnes originaires du Soudan, d'Algérie, du Bangladesh et de l'Afghanistan.

La majorité des personnes admises en Cada avait déjà déposé le dossier de demande d'asile avant l'entrée dans le centre. Néanmoins, les orientations en Cada se sont faites plus tôt pour beaucoup de personnes. Ainsi, nos centres ont constitué près de 2,5 fois plus de dossiers auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides qu'en 2014 avec 405 constitutions en 2015 contre 155 en 2014. L'aide à la saisine de la Cour nationale du droit d'asile reste l'activité principale du suivi administratif en Cada: sur la période, 950 personnes ont ainsi formé un recours devant la CNDA par le biais du Cada.

En 2015, 531 dossiers de demande d'asile ont abouti à une protection internationale. Le taux de reconnaissance est dans nos centres d'accueil pour demandeurs d'asile est de 52,11 % en première procédure (hors réexamens) : 27,40 % des résidents ont obtenu une protection à l'Ofpra et 26,18 % à la CNDA, ce qui est au-dessus des taux de reconnaissance nationaux (22,7 % à l'Ofpra en 2015 et 15,3 % à la Cour nationale du droit d'asile).

Les sorties de nos centres ont concerné près de 41 % de bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés ou protections subsidiaires), permettant ainsi la fluidité du dispositif d'accueil. France terre d'asile est très attentive au respect des délais de sortie règlementaires des Cada (un mois pour les personnes déboutées et 3 mois renouvelables une fois après accord de l'Ofii pour les bénéficiaires d'une protection internationale). Si la sortie est toujours un moment difficile, la fluidité des sorties et des entrées permettent à d'autres demandeurs d'asile qui n'ont eu aucune aide, d'entrer en Cada et de bénéficer d'un suivi administratif, social et sanitaire. De manière générale, les indicateurs de gestion de centres sont satisfaisants. De grandes disparités sont constatées selon les départements et l'environnement du centre.

L'information et l'orientation des migrants

Le Kiosque

Le Kiosque est un dispositif *ad hoc* géré conjointement par les associations France terre d'asile et Emmaüs Solidarité, situé dans le 10e arrondissement de Paris. Il s'agit d'un espace d'accueil, d'information et d'orientation, ayant pour missions principales d'évaluer la situation administrative et sociale des personnes accueillies, de les informer sur leurs droits et de les orienter vers les structures adaptées. L'accueil du Kiosque a enregistré 7 946 passages en 2015. Le Kiosque accompagne uniquement des demandeurs d'asile majeurs, isolés; en situation de grande précarité, non-admis au séjour au titre de l'asile (en procédure Dublin et en procédure prioritaire/accélérée), qui effectuent leurs démarches administratives à Paris.

En 2015, le dispositif a accompagné 367 personnes en 2015 contre 388 en 2014, soit une légère baisse de 5 %. En outre, 237 personnes sous procédure Dublin ont été accueillies, soit environ 11 % de moins par rapport à 2014, où le nombre s'élevait à 267. Cela s'explique par la décision de ne plus prendre en charge de nouvelles personnes à compter de la fin du mois de mars 2015.

En effet, face à l'augmentation exponentielle du nombre de passages quotidiens à l'accueil et de la file active des personnes accompagnées, le Kiosque a décidé de suspendre temporairement la prise en charge de nouvelles personnes afin de garantir un accompagnement de qualité aux personnes déjà prises en charge et permettre ainsi au service de mener à bien sa mission.

Le bureau d'information France terre d'asile/HCR

Depuis 2009, France terre d'asile, en partenariat avec le Hautcommissariat des Nations unies pour les réfugiés, a mis en place à Calais un bureau d'information à destination des migrants présents à Calais et sur le littoral nord. Les populations ciblées par l'action du bureau concernent aussi bien des demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés étrangers, possibles victimes de traite des êtres humains, migrants dans un contexte de migration mixte.

En 2015, le nombre de migrants présents sur le Calaisis a continué à augmenter de manière considérable et a atteint le chiffre de près de 6 000 personnes à la fin de l'année. Un centre d'accueil de jour financé par les pouvoirs publics et géré par l'association La vie active a ouvert en janvier 2015. Ce centre dit Jules Ferry proposait les services suivants : recharges téléphoniques, distribution d'un repas quotidien (pour environ 2 000 personnes), des WC chimiques, des douches, des vestiaires, des permanences de l'Ofii et une infirmerie. Un dispositif d'hébergement pour femmes a été ouvert au sein du centre, d'une capacité initiale de 200 places puis de 400 places.

À partir du mois de mars 2015, toutes les personnes vivant sur les différents camps et squats de Calais ont été encouragées à s'installer sur la lande, unique site où l'installation de migrants est tolérée par les pouvoirs publics, situé aux abords directs du centre Jules Ferry. Les services de police ont procédé à l'évacuation forcée de certains camps lorsque les personnes refusaient de s'installer sur la lande. Ces évacuations se sont parfois accompagnées d'arrestations avec placement en rétention, rendant plus complexe le travail de nos travailleurs sur le terrain.

Afin de désengorger Calais, les centres d'accueil et d'orientation annoncés par le gouvernement en septembre ont été créés en octobre 2015. Plusieurs départs par semaine ont été organisés pour toute personne souhaitant être hébergée immédiatement.

Environ 230 maraudes ont été menées par l'équipe du bureau HCR/France terre d'asile en 2015. 5 604 personnes sont entrées en contact avec l'équipe du bureau et 1 632 d'entre elles ont été informées sur les procédures d'asile en France.

France terre d'asile s'implique activement dans le travail interassociatif à Calais en participant aux différentes réunions de coordination (réunions inter-associatives hebdomadaires et réunions juridiques mensuelles principalement) et en organisant des formations sur l'asile pour les bénévoles associatifs.

Le projet d'aide aux victimes de traite

La hausse importante du nombre de migrants dans la région depuis janvier 2014 et la forte exposition de certains migrants au risque de traite des êtres humains (TEH) a conduit France terre d'asile à renforcer l'aide apportée à ces victimes avec le soutien du ministère de l'Intérieur et des autorités britanniques. Notre organisation a initié le 1^{er} novembre 2015 pour une période de 18 mois un projet d'identification, d'information et d'orientation des victimes de la traite des êtres humains dans le Calaisis.

L'objectif du projet est de renforcer les capacités d'identification et d'orientation des victimes de la TEH par la société civile dans le Calaisis en coordination avec les dispositifs existants. Il s'agit également de développer la coordination des acteurs locaux et nationaux en matière d'aide aux victimes de la TEH. Pour mettre en œuvre ces objectifs, le projet prévoit principalement la conception d'une méthode d'identification des victimes de TEH adaptée au contexte calaisien, la mise en place de maraudes quotidiennes d'information et d'identification et le développement d'un schéma local d'orientation et d'identification des victimes de TEH.

Le projet a été conçu pour s'inscrire pleinement dans les dispositifs et réseaux existants au niveau local et national : notamment, le dispositif national de mise à l'abri Ac.Sé ou le dispositif de mise à l'abri des mineurs isolés étrangers mis en œuvre par le département du Pas-de-Calais. D'autres partenariats seront recherchés en fonction des profils rencontrés. Le projet prévoit aussi des actions d'acheminement des victimes vers le lieu de mise à l'abri et des mises à l'abri hôtelières immédiates dans l'attente d'une mise à l'abri nationale.

Des supports d'information destinés aux victimes de traite et aux acteurs travaillant auprès de ce public seront élaborés. Un module de formation sur l'identification des victimes de la TEH doit être également conçu et diffusé aux bénévoles et aux acteurs professionnels.

Enfin, le projet est réalisé en pleine coopération avec les pouvoirs publics avec la tenue de comités de pilotage trimestriels.

Pour assurer la mise en œuvre de ce projet, une équipe de six personnes a été recrutée : une équipe de terrain basée à Calais composée d'une coordinatrice de maraudes et de trois intervenants sociaux, une chargée de mission expertise basée à Paris et une chef de projet présente sur les deux sites.

L'intégration

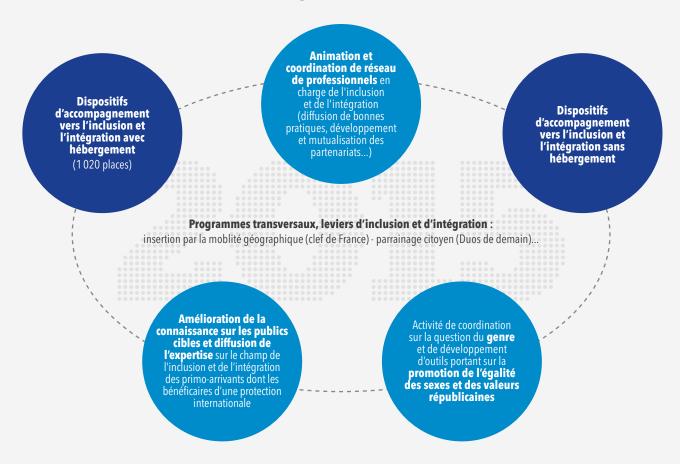
des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants

Mise en œuvre de la réforme de l'asile, votée en 2015, débat sur le projet de loi sur l'immigration, votée en 2016, introduisant le titre pluriannuel; engagement présidentiel portant sur l'accueil de plus de 30 000 réfugiés relocalisés en provenance des frontières de l'Europe sur les deux ans à venir, les annonces n'ont pas manqué en cette année 2015.

Ces éléments ont déclenché une série d'évolutions :

- Une reconfiguration dans le pilotage du volet intégration des réfugiés avec un véritable travail interministériel sur le volet hébergement-logement.
- L'introduction de nouvelles pratiques dans l'accès aux droits civils avec la mise en place par l'Ofpra de la possibilité d'effectuer ses démarches en ligne afin d'obtenir les documents d'état civil indispensables pour entamer son parcours d'inclusion.
- L'aboutissement de chantiers comme celui des « Centres provisoires d'hébergement » (CPH) destinés à l'accueil et l'intégration des réfugies, en jachère, avec la création de 500 places supplémentaires mais aussi la publication d'un décret n° 2016-253 en 2016 réformant le fonctionnement de ces derniers.

Les missions de la direction Intégration



Les principales caractéristiques des bénéficiaires

L'activité à destination des primo-arrivants, bénéficiaires d'une protection internationale ou autres catégories de primo-arrivants (parents d'enfants français, droit au séjour au titre de la vie privée et familiale, parents d'enfants réfugiés au titre du risque d'excision, victimes de la traite des êtres humains...):

- Près de 4000 bénéficiaires, soit plus de 2000 ménages accompagnés, tous dispositifs confondus,
- Une majorité de femmes chefs de familles monoparentales dans les dispositifs accueillant des migrants de droit hors bénéficiaires d'une protection internationale,
- Une majorité d'hommes isolés (célibataires ou séparés en raison de l'exil) sur les dispositifs offrant une prestation d'accompagnement sans hébergement,
- Une moyenne d'âge, tous dispositifs confondus, qui se situe dans la fourchette des 30/40 ans.

Principales nationalités des bénéficiaires

Dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration avec hébergement				
Accueil exclusif de bénéficiaires d'une protection internationale	Accueil d'autres catégories de publics primo-arrivants			
Bangladesh	Nigeria			
Soudan	Côte d'ivoire			
Russe	Cameroun			
Tibet	Congo RDC			
Sri-Lanka	Mali			

Dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration sans hébergement Accueil exclusif de bénéficiaires d'une protection internationale	Programmes spécifiques dédiés à la réinstallation	
Afghanistan	Somalie	
Bangladesh	Éthiopie	
Guinée	Pakistan	
Chine (Tibet)	Russie	
Congo RDC	Soudan	

Insertion par la mobilité géographique - programme Clef de France	
Russie	
Syrie	
Guinée	
Congo RDC	
Afghanistan	

Les points forts de l'année 2015

Le suivi des modalités de mise en œuvre de la réforme de l'asile

Nous avons participé, en janvier 2015, au séminaire dédié à l'intégration des réfugiés. Nous avions plaidé lors des débats précédents pour la mise en place d'accords-cadres entre l'État et les organismes sociaux afin de régler la question de la déconnexion des temps d'accès entre protection et protection sociale au sens large (soins, santé, prestations sociales, notamment RSA). Le Ministère a souhaité sonder le groupe de travail sur la meilleure formule entre accords-cadres ou actions déconcentrées

Par ailleurs, le diagnostic sur l'état de fonctionnement des CPH (admission, missions, indicateurs de gestion) et des axes de la future réforme a été mis en discussion. C'est à cette occasion qu'il a été confirmé que les dispositifs ad hoc ayant une mission similaire mais n'ayant pas de financement stabilisé comme le DPHRS⁸, ouvert à Paris par France terre d'asile en 2004, seraient intégrés au BOP 104 avec un fonctionnement identique au CPH à l'exception de l'admission qui, elle, resterait d'ancrage territorial au regard des besoins importants.

Enfin, le Ministère a souhaité mettre en place une **meilleure information du public réfugié**. Nous avons été sollicités afin de fournir nos outils élaborés à destination des professionnels ou encore du public cible à travers notamment la mise en œuvre des différents projets européens.

Ce séminaire a été suivi en mars 2015 d'un **groupe de travail spécifique**, auquel nous avons également participé, portant sur l'état des pratiques et les conséquences de la codification de la procédure de rapprochement familial pour les réfugiés. Il est à noter que la nouvelle édition, prévue initialement en 2014, du « Guide de l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale » réalisé dans le cadre du projet européen Reloref ° a été reportée afin d'introduire les dernières conséquences pratiques de la réforme. Le volet portant sur le rapprochement familial a fait l'objet, par la suite, d'un travail en commun avec les services du ministère de l'Intérieur en charge de cette question.

Le plaidoyer portant sur le volet intégration de la future loi sur l'immigration

Le titre de séjour pluriannuel est fondamental afin de stabiliser et de sécuriser le parcours d'inclusion des migrants de droits (hors réfugiés) qu'accueillent notamment la Résidence sociale Port Royal ou encore le centre d'hébergement dénommé Para¹⁰.

⁸ Dispositif provisoire d'hébergement pour réfugiés statutaires.

⁹ Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés.

¹⁰ Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile.

Nous avons été sollicités à différentes reprises pour apporter notre éclairage, par exemple courant février, dans le cadre d'une réunion spécifique de la CNCDH¹¹.

La mise en œuvre de la circulaire « répondre au défi des migrations : respecter les droits - faire respecter le droit »

France terre d'asile a participé à de nombreuses réunions institutionnelles entre juin et novembre afin d'apporter sa contribution aux modalités de mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 22 juillet 2015 prévoyant la création de 11 000 places, dont **plus de 6 000 destinées à couvrir les besoins des réfugiés** présents ou à venir.

Notre implication a porté sur les modalités de mise en œuvre du plan de **mobilisation de logement dans le parc social en zones peu tendues avec la mise en place d'une plate-forme d'orientation** gérée par le GIP habitat. En effet, ayant initié dès 2004 un programme dénommé Clef de France¹², porté par le projet européen Capi¹³, nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics sur les **effets contre-productifs d'un schéma directif**, sans travail préalable sur la connaissance des territoires et sans temps de maturation accordé aux bénéficiaires potentiels.

Nous avons également répondu à **l'appel à projet relatif à la création de places CPH** dans le Val-de-Marne sous la forme d'une demande d'extension du CPH de Créteil (100 + 29), dans le Maine-et-Loire pour une transformation de deux dispositifs existants (57 + 8) et par la création dans la Marne (20) ainsi qu'en Île-de-France (100). Les services de l'État ont souhaité favoriser une première extension rapide, soit dès octobre 2015, de **50 places du DPHRS dédiées à l'accueil d'adultes isolés**, orientés par le GIP habitat. Le **CPH de Créteil** verra sa **demande d'extension accordée** pour 2016.

L'application des nouvelles modalités de gestion des projets cofinancés par le Fami

La direction Intégration pilote trois projets européens ¹⁴. À ce titre, elle a été conviée par la cellule de gestion mutualisée des fonds européens à participer à un **groupe de travail**, en mars 2015, afin d'échanger sur le projet de **grille d'indicateurs d'évaluation** fondée sur les priorités du Fami que ce soit sur le plan européen ou national. Nous avons restitué entre juillet et décembre les grilles pour 2014, les projections de 2015 et 2016. Par ailleurs, suite à la conférence des acteurs de fin juin 2015, nous avons mis en place courant juillet la **nouvelle**

 ${\bf 11}\ {\sf Commission}\ {\sf nationale}\ {\sf consultative}\ {\sf des}\ {\sf droits}\ {\sf de}\ {\sf l'Homme}.$

procédure de certification des dépenses et des ressources des projets menés en 2014.

Un contrôle de service fait (CSF) au titre du FER 2013 a également eu lieu dans cette même période. À cet effet, nous avons dû pour la première fois justifier de la **mise en concurrence de la captation des logements mobilisés** par le projet dédié à la réinstallation.



Sonia Kerlido

L'appui technique, pédagogique et l'animation du réseau insertion

La direction Intégration a répondu à **223 demandes d'information** de particuliers, d'institutions ou encore d'intervenants sociaux portant sur l'ouverture de droits civils ou sociaux, l'accès au séjour, le regroupement et le rapprochement familial, à la formation, l'emploi ou au logement dont 115 ont été traitées dans le cadre de la permanence téléphonique du projet européen Reloref.

Par ailleurs, 4 réunions d'échange des pratiques ont été organisées. Au-delà de l'aspect portant sur l'actualité du secteur, les échanges ont porté sur le parrainage professionnel, le soutien à la parentalité/scolarité, les partenariats liés à l'emploi et la santé. Elles ont réuni 77 participants et 18 intervenants extérieurs. En parallèle, 3 modules immersion au sein des services de la direction ont été organisés à destination de 19 chargés d'insertion nouveaux entrants. Enfin, un Kit dédié à l'animation d'ateliers d'accès aux droits a été élaboré et imprimé en 300 exemplaires.

Le partenariat

Le travail en réseau et le partenariat sont des axes importants permettant d'élargir le champ des possibles pour le public bénéficiaire de nos actions. Il s'effectue soit dans le cadre du travail quotidien en proximité par les chargés d'insertion, soit par le développement d'un accord transversal ou par l'expérimentation.

Ainsi, en 2015, une expérimentation d'un module de sensibilisation à la **création d'entreprises** avec **le concours de**

¹² Un emploi, un logement par la mobilité géographique, initialement axe 5 du projet européen Reloref, qui a reçu le label Grande cause fraternité en 2004.

¹³ Centre d'accueil et de préparation à l'intégration des réfugiés.

¹⁴ Capi - Reloref- Réseau pour l'intégration des réinstallés.

l'association Pivot a été menée au cours du 2ème trimestre. Par ailleurs, un dispositif de parrainage professionnel avec Oliver WYMAN, le Cabinet international de conseil en stratégie et en transformation des organisations, a été mis en place. Le partenariat emploi a permis de diffuser au réseau insertion 689 offres en formation et plus de 80 offres d'emploi. De nouvelles conventions ont été signées avec l'association Face Paris et l'entreprise Franprix.

130 offres spontanées, soit 60 de mises à disposition d'un **hébergement** et 70 de locations ont été réceptionnées. En parallèle, de nouveaux partenariats ont été initiés (Maison des volontaires, Habitat réuni, OPH Aubervilliers...).

Le partenariat lié au programme d'insertion par la **mobilité géographique a été élargi sur plusieurs territoires** (Calvados, Champagne, Nevers) ainsi que sur le plan national (fédération habitat & humanisme) **mobilisant un total d'une quarantaine de logements pérennes**.

Il est à souligner que fin 2015, la fondation Addeco a souhaité soutenir l'activité de France terre d'asile. Un projet de formation à destination des intervenants sociaux a été esquissé et fera l'objet d'une mise en œuvre courant 2016. Il permettra aux intervenants sociaux d'accroître leurs connaissances du monde de l'entreprise.

La diffusion de l'expertise

La direction Intégration a été sollicitée par différents acteurs afin d'intervenir à **diverses manifestations** portant sur :

- La « crise migratoire » (jeunes européens de France),
- L'impact de l'absence du père et la reconnaissance de la paternité (Solipam),
- L'activation du plan de réduction des nuitées hôtelières de refonte du schéma de l'accueil de l'hébergement des populations immigrées (Drihl), de point étape de l'accueil des chrétiens d'Orient (mission du Préfet BROT),
- La connaissance du parcours et de l'accès aux droits sociaux des réfugiés (Réseau idéal connaissance),
- La promotion de l'entreprenariat auprès des réfugiés (Ifri), l'accès à l'emploi des réfugiés (groupe de travail informel du Medef),
- La préparation de colloque (Cnam) ou encore d'étude (Réseau européen des migrations).

Les activités liées à la question du genre

Nous avons lancé en novembre 2014 un projet de réalisation d'un **Kit de promotion de l'égalité des sexes auprès des primo-arrivants**, pour une durée de 12 mois, cofinancé par la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (Daaen) et France terre d'asile. L'année 2015 a été consacrée au travail de rédaction suite à la réalisation des ateliers pilotes (citoyenneté, accès à l'emploi, discriminations,

lutte contre les violences faites aux femmes, corporalité) associant un groupe de primo-arrivants dont la restitution a été enrichie par l'analyse d'un groupe d'expertes (Femmes de la terre, Gams, Cimade, CNIDF, Elan interculturel).

Par ailleurs, la direction Intégration a participé à l'organisation et à l'animation de la **table ronde** du 21 mai 2015 en présence du UNHCR Paris, du Gams, d'E.D.I.F.F et du Délégué au droit des femmes de la Manche consacrée aux « violences spécifiques liées à la situation des femmes migrantes dans les pays d'origine, dans le parcours migratoire et dans le pays d'accueil » dans le cadre de la **5**ème **édition du festival** «**Cinéma et migrations**» porté par le Cada de Saint-Lô.

Le maintien des activités liées au logement et le lancement de nouveaux projets

Conformément à la nouvelle législation, nous avions procédé courant 2010 aux demandes d'agréments au titre de **l'intermédiation locative et la gestion locative sociale** sur les territoires d'implantation de l'organisation pour une durée de 5 ans. Ainsi, au cours de l'année 2015, l'équipe projet Reloref a préparé les dossiers de **renouvellement des agréments dans les 26 départements d'implantation** de France terre d'asile afin que celle-ci puisse continuer à héberger et à accompagner les réfugiés vers le logement.

Suite à l'appel à projet, publié en janvier 2015 par le service Asile, relatif à la mise en place d'actions d'aide à l'accès au logement et à l'emploi des bénéficiaires d'une protection internationale, notre projet dénommé «Pôle d'appui à l'intégration des réfugiés » dans le Calvados a été retenu. Lancé à l'automne 2015 pour une durée de 12 mois, son ingénierie repose sur un accompagnement couplant actions spécialisées et complémentarité avec le droit commun afin de favoriser l'autonomisation des réfugiés.

Enfin, un élan de solidarité s'est manifesté au sein de la société civile française à la suite de l'image dramatique reprise par les médias du monde entier, d'Aylan Kurdi, cet enfant de trois ans retrouvé mort sur une plage turque en septembre 2015. Sollicitée par des centaines de personnes souhaitant soutenir activement les réfugiés, France terre d'asile a proposé une réponse concrète. Afin de favoriser l'intégration des réfugiés, nous avons considéré nécessaire d'impulser une initiative de développement du lien social: l'opération de parrainage citoyen « Duos de demain ». Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, la CFDT Île-de-France et l'association Agora 21 ont rejoint l'initiative en intégrant son comité de pilotage. Cette action a été lancée en novembre 2015, pour une durée de 12 mois avec le soutien financier de la Ligue de football professionnel (LFP).

La protection des mineurs isolés étrangers

La direction de la protection des mineurs isolés étrangers (DPMIE) gère sept dispositifs (présents sur 5 départements) dont les missions vont de l'urgence (maraude et mise à l'abri), au premier accueil (évaluation sociale et mise à l'abri temporaire), à la prise en charge pérenne des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection. Elle s'implique également dans des activités de recherche et de plaidoyer.

L'activité de la direction de la protection des mineurs isolés étrangers

L'association participe à toutes les instances visant à faire évoluer les conditions de prise en charge des mineurs isolés, en s'appuyant notamment sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Cette activité se décline à l'échelle locale, nationale, mais aussi européenne.

L'année 2015 a été marquée par l'annulation partielle de la circulaire du 31 mai 2013¹⁵ par le Conseil d'État, entraînant peu à peu l'arrêt de la répartition nationale des mineurs isolés étrangers et une réorganisation des politiques d'accueil sur les départements. Au 15 février 2016, les chiffres de la prise en charge des mineurs isolés étrangers de la cellule nationale MIE de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse en France en 2015 n'étaient pas encore connus. Les dernières données disponibles datant de décembre 2014, il est difficile d'avoir une vision globale de l'année précédente dans l'ensemble du pays.

En vue de l'audition de la France par le comité des droits de l'enfant de l'ONU prévue en janvier 2016, France terre d'asile s'est mobilisée tout le long de l'année afin de mettre son expertise au service de



la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide).

Notre association a élaboré et publié une brochure pédagogique intitulée «Mineurs isolés étrangers : l'essentiel sur l'accueil et la prise en charge en France», visant à fournir un éclairage sur les différents enjeux de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France. Fruit d'une expertise propre à France terre d'asile depuis 1999, elle a connu un grand succès auprès des institutions, associations et particuliers impliqués dans la protection de l'enfance et la défense des droits de l'homme. Elle a obtenu le label du Défenseur des droits pour les 25 ans de la Cide le 13 avril 2015.

Développer l'expertise

France terre d'asile a été sollicitée tout au long de l'année par différentes institutions, journalistes et étudiants, contribuant ainsi à des articles de presse, colloques et travaux de recherche. La participation à la rédaction des articles de la lettre bimestrielle de France terre d'asile a également été l'occasion d'approfondir des dimensions spécifiques de la problématique : l'errance des jeunes migrants d'Afrique du nord, la prise en charge psychologique des mineurs isolés, des témoignages de parcours d'insertion réussis, la scolarisation, ou encore la demande d'asile des mineurs isolés.

L'association a été sollicitée en fin d'année par l'association InfoMie afin de participer à des groupes de travail thématiques sur la santé, la scolarité et la formation professionnelle ou encore la jurisprudence.

France terre d'asile entend poursuivre ses participations afin d'apporter son expertise à l'ensemble des acteurs présents sur le terrain.

Un plaidoyer et une expertise au service de la Convention internationale des droits de l'enfant

¹⁵ Circulaire du 31 mai 2013 relative au dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des jeunes isolés étrangers.

Développer notre plaidoyer à l'égard de la Convention internationale des droits de l'enfant

En ratifiant la Cide en 1990, la France s'est engagée à rendre compte de sa bonne application en soumettant des rapports au comité des droits de l'enfant des Nations unies tous les 5 ans. Ce rapport étant attendu en 2015, les ONG et associations ont pu soumettre des rapports alternatifs pour participer à ce processus d'amélioration du respect des droits de l'enfant en France. En mars 2015, la direction a ainsi publié un rapport alternatif à l'intention du Comité des droits de l'enfant, visant à détailler la situation des mineurs isolés étrangers en France et à en distinguer les enjeux saillants à travers quinze recommandations précises.

France terre d'asile s'est rendue à différentes rencontres regroupant associations et organisations œuvrant pour les droits de l'enfant afin de faire valoir ses positions, participer au processus d'amélioration de la protection de l'enfance en France, et garantir les droits prévus par la Cide pour les mineurs isolés étrangers : la pré-session confidentielle réunissant les ONG à l'ONU le 8 juin 2015, une rencontre organisée par la secrétaire d'État Laurence Rossignol en novembre 2015, de même qu'une rencontre organisée par Geneviève Avenard, la Défenseure des enfants, en décembre 2015.

Une attention croissante pour l'Europe

En 2015, France terre d'asile a développé sa présence au niveau européen. En effet, depuis novembre 2014, l'association est partenaire d'un projet porté par le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), relatif aux modalités d'accueil des mineurs isolés étrangers dans cinq pays européens, et qui se poursuivra jusqu'en avril 2016. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration des normes d'accueil des mineurs isolés étrangers, en étudiant ces différents modèles d'accueil permettant d'identifier des bonnes pratiques afin de s'en inspirer. Au cours du projet, une visite d'étude a été organisée par France terre d'asile les 7 et 8 septembre 2015. Accueillant une délégation composée de représentants européens, la visite se proposait d'étudier la pratique de l'apprentissage, valorisée dans l'un de nos centres d'accueil, l'Amie Estrella à Créteil. La direction de la protection des MIE a par la suite participé à trois visites d'études, en Hongrie, en Suède et aux Pays-Bas. France terre d'asile se nourrit ainsi de l'expérience dans divers pays européens afin de faire évoluer l'action et la réflexion à différentes échelles.

France terre d'asile a aussi développé son réseau européen à travers l'organisation d'un colloque, le 31 octobre 2015. En effet, pour le 25ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), l'association a organisé un colloque sous le thème: «Mineur non accompagné: étranger ou enfant? État des lieux et perspectives des politiques d'accueil en Europe à l'aune de la Convention internationale des droits de l'enfant». À cette occasion, près de 200 personnes se sont réunies au palais du Luxembourg: acteurs de la protection de l'enfance, de l'échelle locale et européenne. Les intervenants et participants ont pu partager leur savoirfaire et être source de réflexion et d'information sur les questions liées aux droits des mineurs isolés étrangers au regard de la Cide.



Le soutien à l'évolution des missions des établissements MIE

En 2015, France terre d'asile a poursuivi sa mission d'appui auprès des établissements, cœur de l'activité de la direction de la protection des mineurs isolés étrangers. Cette mission s'est traduite par des interventions régulières au sein des établissements, par des relations constantes avec les tutelles et enfin par la mise en place d'outils visant l'échange et l'harmonisation des pratiques.

Transversalité et harmonisation des outils

La direction de la protection des mineurs isolés étrangers a finalisé son travail autour des procédures des établissements, pour tous les dispositifs accueillant des mineurs isolés étrangers, prenant en compte la spécificité du travail des professionnels auprès de ce public. Désormais, des guides de procédures sont disponibles dans l'ensemble des établissements, permettant d'asseoir l'expertise de l'association dans l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Les différents volets développés sont le premier accueil, la vie quotidienne, et la fin de prise en charge.

France terre d'asile a également poursuivi son travail autour de la transversalité. Les réunions thématiques transversales entre professionnels (juristes, professeurs de français langue étrangère, conseillers d'insertion, évaluateurs) ont permis l'échange d'outils et de pratiques entre salariés exerçant des fonctions similaires dans les établissements de France terre d'asile.

Enfin, un travail d'harmonisation des outils de l'ensemble des dispositifs a été mené, avec en premier lieu l'amélioration du suivi statistique de l'ensemble de l'activité au niveau national. Cela a permis à la direction de consolider ses données concernant les MIE reçus dans ses établissements afin de les utiliser de manière précise et ciblée tout au long de l'année.

Soutien aux professionnels

Les salariés des établissements peuvent être exposés à certains risques psycho-sociaux, compte tenu des enjeux et de la spécificité du travail social auprès du public MIE. Ainsi, en 2015, France terre d'asile a développé son travail de soutien aux professionnels à travers l'analyse de pratiques mise en place systématiquement dans l'ensemble des établissements. De plus, un groupe de travail a été constitué sur la prévention et la gestion des risques

psycho-sociaux au sein de l'ensemble des établissements mineurs isolés étrangers, composé de salariés et cadres représentant les différents dispositifs.

Formation

Comme les années précédentes, la direction de la protection des mineurs isolés étrangers, en lien avec le centre de formation de France terre d'asile, a été sollicitée pour dispenser des formations sur la question des mineurs isolés étrangers («Déterminer l'âge par l'évaluation sociale», «Prise en charge et accompagnement des mineurs isolés étrangers»). En 2015, 11 formations ont été réalisées en inter-organismes, au siège de France terre d'asile (5) et sur site (6). L'année 2015, deuxième année d'application de la circulaire du 31 mai 2013, a vu se renforcer l'évaluation sociale au niveau national. Preuve de l'intérêt des départements et des associations pour l'expertise développée par France terre d'asile dans ce domaine, la formation sur l'évaluation sociale a été animée par l'association, en 2015, pour des participants venant de 10 départements différents. Ces formations s'adressent pour l'essentiel à des professionnels intervenant au sein de conseils départementaux. d'associations partenaires, et à nos propres salariés.

Les activités des dispositifs mineurs isolés étrangers

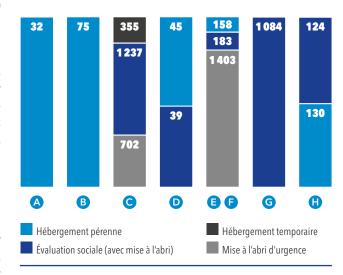
En 2015, France terre d'asile a pérennisé son action en faveur des mineurs isolés étrangers. Répondant à plusieurs appels à projets, nous avons pu maintenir quatre établissements et obtenir la création d'un nouvel établissement. 2015 marque néanmoins la fin de la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Paomie), qui assurait le premier accueil des MIE à Paris depuis 2011.

Fin 2015, l'action de France terre d'asile en faveur des mineurs isolés étrangers sur le terrain se décline sur sept dispositifs présents dans cinq départements.

- Accueil des mineurs isolés étrangers Amie Estrella (Créteil, Val-de-Marne)
- B Centre d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers – Caomie (Boissy-Saint-Léger, Val-de-Marne), nouvel établissement créé en mai 2015 suite à la fin d'activité du Centre d'accueil et d'orientation des mineurs isolés demandeurs d'asile - Caomida
- © Dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers Damie (Paris)
 - Espace de mise à l'abri Ema
 - Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers – Paomie (fermeture en janvier 2016)
 - Accueil des mineurs isolés étrangers Amie 75
 - Dispositif d'accueil temporaire d'attente pour les mineurs isolés étrangers – Datmie-Villa Saint-Michel, créé en septembre 2015 à la suite du Datmie et de la Maison du jeune réfugié – MJR 75
- Dispositif d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers Daomie (Amiens, Somme)

- Maison du jeune réfugié de Saint-Omer MJR (Pas-de-Calais)
- € Maison du jeune réfugié d'Arras (Pas-de-Calais)
- G Pôle d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Créteil, Val-de-Marne)
- Service d'accueil des mineurs isolés étrangers Samie (Caen, Calvados)

Répartition des missions et nombre de jeunes pris en charge par dispositif



Ces établissements prennent en charge les mineurs isolés étrangers à travers différentes missions d'accueil et d'accompagnement: mise à l'abri d'urgence, évaluation sociale de l'âge, mise à l'abri temporaire et enfin, hébergement et accompagnement pérenne des jeunes pris en charge. L'action de la direction vise donc le soutien et le développement de ces missions au sein de ses établissements.

Le repérage, l'information et la mise à l'abri d'urgence

En 2015, la mise à l'abri d'urgence a concerné deux dispositifs : la Maison du jeune réfugié de Saint-Omer et l'Espace de mise à l'abri de Paris. Cette première étape consiste à repérer, informer, et accueillir les jeunes en errance et vulnérables, qu'ils soient ou non en demande de prise en charge.

En 2015, **2 105** jeunes ont bénéficié d'une mise à l'abri dans nos établissements représentant 12 029 nuitées.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement et la mise à l'abri

La mission d'évaluation de la minorité et de l'isolement à travers l'évaluation sociale, s'effectue sur les 5 départements où se trouvent les structures de France terre d'asile (Paomie de Paris, Peomie 94 de Créteil, Daomie d'Amiens, MJR de Saint-Omer, Samie de Caen).

La mairie de Paris a lancé en avril 2015 un plan¹⁶ d'amélioration de la prise en charge des MIE dont l'un des objectifs était la refonte du dispositif de premier accueil et d'évaluation pour les mineurs isolés étrangers. Ce plan a été immédiatement suivi de mesures donnant lieu à la création, en janvier 2016, d'un nouveau dispositif de mise à l'abri d'urgence pour les mineurs isolés étrangers (Dmau) géré par France terre d'asile. L'objectif étant de pérenniser le principe de mise à l'abri systématique des jeunes en attente de l'évaluation de leur minorité. Le pôle d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Peomie 94), ouvert en novembre 2013 dans le Val-de-Marne, a constaté une forte augmentation des flux en 2014, nécessitant un renforcement du dispositif. En novembre 2014, le Conseil départemental a publié un appel à projet relatif à la création d'une structure expérimentale pour l'évaluation, la mise à l'abri et l'orientation des mineurs isolés étrangers, remporté par France terre d'asile en février 2015. La mise en place du nouveau dispositif a été effective en mars 2015, pérennisant ainsi le dispositif existant. En 2015, 1084 jeunes ont été évalués au sein de ce dispositif.

Au sein de nos 5 dispositifs d'évaluation, ce sont **2667 jeunes qui ont été évalués en 2015, dont 46% à Paris**. 96% d'entre eux étaient des garçons, venant principalement du **Mali**, d'**Afghanistan**, de **Côte d'Ivoire**, de **Guinée Conakry** et du **Pakistan**.

L'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement temporaires et pérennes, dans le cadre d'une attente de prise en charge ou dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance et d'un accompagnement vers l'autonomie.

L'hébergement temporaire concerne les jeunes bénéficiant d'une ordonnance de placement provisoire, dans l'attente d'une mesure d'assistance éducative.

France terre d'asile assure une mission d'hébergement temporaire à Paris depuis 2006. En 2015, l'amélioration des conditions de l'accueil temporaire des MIE pendant la période d'attente de la décision du juge était l'un des objectifs du Plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris. C'est dans ce cadre qu'ont été publiés par le Département de Paris, en décembre 2014 et août 2015, deux appels à projets, visant à créer des lieux d'hébergement et d'accueil de jour. Cela a abouti à la création par France terre d'asile en septembre 2015, de deux dispositifs :

 Le dispositif d'accueil temporaire pour MIE (Datmie – Villa Saint-Michel), qui propose un accueil de jour avec un hébergement diffus pour 70 jeunes; • L'accueil des mineurs isolés étrangers (Amie 75) qui est un dispositif d'hébergement collectif pour 25 jeunes parmi les plus vulnérables avec un accueil de jour.

En 2015, **355 jeunes**, venant principalement d'**Égypte**, du **Mali**, du **Pakistan**, d'**Afghanistan** et d'**Algérie** ont été hébergés de manière temporaire.

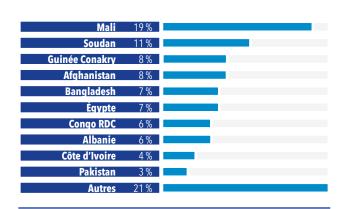
L'hébergement pérenne concerne des jeunes reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative.

France terre d'asile assure une prise en charge pérenne des mineurs isolés étrangers au sein de cinq dispositifs dans quatre départements, avec pour objectif principal la construction d'un projet personnalisé et l'accès à l'autonomie. Chaque jeune pris en charge dans nos structures a accès à un hébergement adapté, un soutien éducatif et scolaire, un accompagnement médicosocial ainsi qu'administratif et juridique. L'accès à un titre de séjour à la majorité ainsi que l'orientation vers la voie professionnelle y sont favorisés, avec pour objectif une intégration réussie au sein de la société française.

En 2015, **440** mineurs ont été pris en charge en hébergement pérenne dont 218 en cours d'année. La formation professionnelle étant l'une des voies privilégiées pour un accès à l'autonomie rapide, **83 jeunes ont suivi un apprentissage** en 2015, première et deuxième année confondues, soit 18 % des jeunes pris en charge. **84 jeunes en moyenne ont bénéficié chaque mois de cours de français langue étrangère** au sein de nos structures. Tout au long de l'année, les équipes en charge de l'accompagnement des jeunes ont animé **933 ateliers pédagogiques et juridiques** et ont organisé 388 animations ludiques et sportives. 186 ateliers ont été animés par des intervenants extérieurs.

En 2015, les mineurs isolés étrangers accueillis au sein de nos dispositifs d'hébergement pérenne venaient de 33 pays.

Principales nationalités des mineurs isolés accueillis dans nos dispositifs



¹⁶ Plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris, composé de 15 mesures d'amélioration à toutes les étapes du parcours d'accueil et d'accompagnement.

L'aide aux étrangers retenus

Créé le 1er janvier 2010 et placé au sein de la direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha), le service d'aide aux étrangers retenus (Saer) met en œuvre la mission d'aide à l'exercice des droits des personnes placées en centre de rétention administrative, mission confiée par le Ministère en charge de l'immigration.

L'intervention de France terre d'asile met en œuvre les dispositions de l'article R553-14 du Ceseda qui énonce que « Pour permettre l'exercice effectif de leurs droits par les étrangers maintenus dans un centre de rétention administrative, le ministre chargé de l'immigration conclut une convention avec une ou plusieurs personnes morales ayant pour mission d'informer les étrangers et de les aider à exercer leurs droits ».

Le service intervient dans quatre centres de rétention administrative, à Plaisir (78), Palaiseau (91), Oissel (76) et Coquelles (62). En 2015, ce sont 4 671 personnes qui ont été placées dans ces quatre centres, dont 4 598 qui ont été vues et suivies par l'équipe (soit 98,4%). Par rapport à l'année précédente, le nombre de personnes placées dans les centres de rétention administrative (CRA) où nous intervenons a augmenté de 15,5%.

Seuls les centres d'Oissel et de Coquelles sont habilités à recevoir des femmes. En pratique, comme en 2014, aucune femme n'a été enfermée à Coquelles, celles-ci étant renvoyées vers le centre de Lille-Lesquin. Enfin, seul le centre d'Oissel accueille des familles. En 2015, quatre familles avec quatre enfants (âgés de 2 à 17 ans) y ont été placées. L'une de ces familles n'a pas été rencontrée par l'association en raison de son arrivée très tardive et de son éloignement le lendemain à la première heure. Depuis 2014, trois conseillers juridiques et administratifs interviennent au centre de rétention de Coquelles (contre deux auparavant) dont l'activité est en nette hausse depuis 2012 (de 1147 personnes en 2012 et 2 679 en 2015). Il y a toujours deux conseillères juridiques au centre d'Oissel, un conseiller à Plaisir et Palaiseau ainsi que deux

personnes en appui au siège. En 2015, l'équipe comptait ainsi un stagiaire, huit conseillers juridiques et administratifs, une coordinatrice juridique et une responsable.

Dans les centres, l'équipe assure une présence physique six jours sur sept dans les centres de Coquelles, Oissel et Palaiseau et cinq jours sur sept à Plaisir. Une permanence téléphonique est également organisée depuis le bureau de Paris du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h et les dimanches et jours fériés de 9h à 13h. Les conseillers juridiques et administratifs reçoivent en entretien et délivrent une information sur les droits en rétention, auprès des personnes placées qui le souhaitent. Ils apportent également une aide juridique aux personnes voulant contester devant les tribunaux les différentes mesures à l'origine de leur placement en rétention. En 2015, ce sont ainsi plus de 2 400 recours contentieux, 9 référés et 9 saisines de la Cour européenne des droits de l'homme qui ont été introduits. Par ailleurs, l'association a aidé plus de 120 demandeurs d'asile à rédiger leur demande depuis le centre. Dans les centres où France terre d'asile intervient, 36,9 % des personnes ont été remises en liberté, dont 25 % par des tribunaux.

La nationalité des personnes placées dans les centres où France terre d'asile intervient varie selon le centre. Ainsi, à Coquelles, les personnes retenues sont principalement albanaises (971), afghanes (597), soudanaises (224) ou encore ukrainiennes (223). À Oissel, on observe par ailleurs une évolution parmi les nationalités présentes, qui se rapprochent de plus en plus de celles observées au CRA de Coquelles (252 Albanais, 111 Afghans, 72 Soudanais, 58 Algériens et 55 Tunisiens). Quant aux centres de Palaiseau et Plaisir, les nationalités les plus représentées sont plutôt similaires et les personnes sont principalement originaires de Roumanie (149), Tunisie (128), Algérie (87) ou encore du Maroc (68). La durée moyenne de rétention dans les centres où nous intervenons est de 9,5 jours.

L'équipe du service d'aide aux étrangers retenus s'appuie également sur l'aide de plus de 190 bénévoles dans près de 60 langues différentes, qui facilitent au quotidien la communication entre nos conseillers juridiques et les personnes retenues. En 2015, l'activité du service a été affectée par des interpellations massives à Calais, en particulier au second semestre, et par la



◆ Reportage TF1- Sept à Huit «Expulsables»

pratique des transferts vers d'autres centres de rétention en France, dont certains où France terre d'asile intervient. Ainsi, à Coquelles, un tiers des personnes placées ont été transférées vers un autre centre au cours de leur rétention. À Oissel, 354 personnes ont été placées sur le fondement d'une décision de la préfecture du Pas-de-Calais, dont 181 ont été transférées depuis le CRA de Coquelles. Cette pratique s'est intensifiée à l'automne, avec des transferts de personnes depuis Calais par groupe de 25 ou 50 personnes. Ainsi, entre le 24 octobre et le 4 décembre, 148 personnes ont été transférées à Oissel. Elles étaient originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Soudan, d'Érythrée, d'Iran, d'Irak et d'Albanie. Parmi elles, 23 personnes ont été éloignées, dont 21 vers l'Albanie et 2 personnes ont été réadmises en Italie.

La préfecture n'a pas sollicité la prolongation de la rétention pour 84 d'entre elles et 41 ont été libérées par des magistrats. Par ailleurs, cinq personnes ont été placées ou transférées au CRA de Palaiseau par la préfecture du Pas-de-Calais. Comme cela avait déjà le cas lors des interpellations massives de juillet 2014, il s'agissait uniquement pour l'administration d'éloigner les migrants de Calais, à l'exception des ressortissants albanais, dès lors qu'aucune perspective de retour dans le pays d'origine n'était envisageable.

Par ailleurs, le service travaille avec d'autres associations et partenaires. Ainsi, depuis 2009, un comité de pilotage a été mis en place avec les autres associations intervenant en rétention dans le cadre du marché public, à savoir l'Assfam, Forum réfugiés-Cosi, La Cimade et l'Ordre de Malte France. Nos associations se réunissent régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques, mutualiser les données factuelles, établir des statistiques communes harmonisées, construire une vision plus globale des conditions en rétention et échanger sur des éléments législatifs, règlementaires et jurisprudentiels. Un rapport national est également publié chaque année depuis 2010.

Le service rétention de France terre d'asile est aussi membre de l'International Detention Coalition (IDC), une coalition de 300 ONG, centres de recherche et personnalités représentant 50 pays répartis sur les cinq continents qui agit contre l'usage trop répandu de la privation de liberté dans la mise en œuvre des politiques migratoires dans la plupart des États.

Enfin, au début de l'année 2015, le service d'aide aux étrangers retenus a participé avec la direction de l'accompagnement et de l'hébergement, au projet «Made real» (Making Alternatives to Detention in Europe a Reality by Exchanges, Advocacy & Learning), en partenariat avec des universitaires et le réseau Odyssesus. Ce projet avait pour but de développer le recours aux alternatives à la privation de liberté des demandeurs d'asile dans l'Union européenne. Une journée de formation a été organisée le 12 février 2015 à destination des professionnels du droit sur la question des alternatives à la rétention dans le cadre de la législation française.

France terre d'asile en Tunisie

Depuis 2012, France terre d'asile, par le biais de la Maison du droit et des migrations, contribue aux activités de mise à l'agenda des questions de migrations et d'asile en Tunisie, à travers la mise à disposition de la société civile d'un espace ressources, d'un espace de formation et d'un espace de débat dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne.

En 2014, les activités de la Maison du droit et des migrations se sont étendues, avec la mise en place d'un projet financé par la Coopération Suisse, le « Dispositif de référencement, d'assistance et de mise à l'agenda pacifique des questions de migration et d'asile en Tunisie et dans le Grand Tunis ». Ce projet, qui s'est poursuivi en 2015, reprend les objectifs du projet initial tout en ajoutant un volet d'assistance opérationnelle aux migrants, sur les plans administratifs, sociaux, juridiques, médicaux et psychologiques, à travers un accueil de jour tout au long de la semaine. S'appuyant sur un réseau de partenaires institutionnels, organisationnels, associatifs et privés, le projet a également pour objectif de favoriser la prise en charge opérationnelle des migrants par les associations tunisiennes et la visibilité des initiatives associatives dans ce domaine. Enfin, en septembre 2015, la Maison du droit et des migrations a initié, avec la fondation Rosa Luxembourg et le Haut-commissariat aux réfugiés, un nouveau projet de cours de français pour les enfants et les familles réfugiées du Grand Tunis.

Les activités de la Maison du droit et des migrations en 2015

L'espace ressources

L'espace ressources est ouvert à tous les acteurs de la société civile, étudiants et chercheurs désireux de s'informer ou d'approfondir leurs connaissances sur les questions migratoires et de l'asile en Tunisie, en Afrique et en Europe.

En 2015, le centre de ressources a acquis une quinzaine de publications relatives aux questions migratoires. En outre, 10 veilles mensuelles ou bimensuelles sur les migrations en Méditerranée ont été réalisées avec le siège de l'association et diffusées à plus de 300 contacts et plus d'une centaine d'actualités migrations ont également été publiées sur le site internet et la page Facebook de la Maison du droit et des migrations.

Parallèlement, un guide pratique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en Tunisie a également été réalisé par l'association, en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), imprimé en 1 000 exemplaires et distribué aux acteurs concernés. D'autre part, la brochure à l'attention des étudiants étrangers en Tunisie réalisée en 2014 a été mise à jour et rééditée.

Enfin, les actes de Tunis, une publication issue du colloque «Les migrations de la connaissance dans l'espace francophone, quelle place pour la Tunisie ?», organisé à Tunis en 2014 par France terre d'asile, ont été édités.

L'espace formation

Des cycles de formation à l'intention des associations et des journalistes tunisiens sont proposés par l'association afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences sur les questions migratoires. Au cours de l'année 2015, deux formations ont été organisées à l'attention des organisations de la société civile tunisienne, l'une sur les fondamentaux de la communication associative et la gestion des relations médias, l'autre sur le premier accueil et l'accompagnement des femmes migrantes et/ou réfugiées.

D'autre part, le dernier atelier du cycle de formation intitulé « Comment mieux informer sur les migrations ?» a été organisé et lancé en partenariat avec l'Institut Panos sur le thème des migrations irrégulières et de la déstabilisation régionale.



L'espace débat

La Maison du droit et des migrations organise des débats animés par des représentants des institutions publiques, des organisations internationales, des universitaires et des acteurs de la société civile, en vue de pousser la réflexion et d'échanger sur les migrations et l'asile ainsi que sur les questions qui y sont liées.

La Maison du droit et des migrations a ainsi organisé trois petits déjeuners débats : sur la future loi tunisienne relative à l'asile, sur la présence des Libyens en Tunisie, et sur les guestions des pénalités d'irrégularité de séjour en Tunisie.

Par ailleurs, l'association organise chaque mois des ateliers de projections de films sur les migrations et l'asile suivies de débat avec le public. Ces ateliers « CinéAsile » sont ouverts à tous et ont pour objectif de sensibiliser la société civile aux questions migratoires, dans une atmosphère conviviale. Sept ateliers ont été organisés en 2015, autour de films de fiction ou de documentaires, réalisés dans différents pays sur des questions très diverses, permettant ainsi d'aborder les nombreux enjeux relatifs aux migrations. Un cycle de projections-débats autour de la promotion de la diversité a également été organisé, avec des films portant sur les discriminations contre les femmes, contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT), contre les personnes handicapées et les discriminations raciales.

La plate-forme d'information, d'orientation et de médiation

La plate-forme propose un dispositif opérationnel d'accueil et d'accompagnement des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés installés dans le Grand Tunis ayant besoin d'une assistance médicale et/ou juridique. La permanence d'accueil est ouverte au public sans rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi matin et reçoit sur rendez-vous le reste de la semaine. Elle permet la tenue d'entretiens individuels et confidentiels et propose des ateliers d'animation à l'attention du public.

Depuis son ouverture en décembre 2014 jusqu'à la fin de l'année 2015, l'équipe a accueilli 258 personnes migrantes présentes dans le Grand Tunis, dont 69,9 % d'hommes, 29,6 % de femmes et 0,5% de transgenre. La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 25 ans. Les nationalités les plus représentées sont la Côte d'Ivoire, la Syrie, la Centrafrique, le Cameroun, la Libye, le Liberia, la RDC, le Mali, le Sénégal et l'Algérie. Les personnes en situation irrégulière représentent 73 % du public accueilli. Les principaux besoins identifiés relèvent de l'accès au séjour, de l'accès aux soins, de l'insertion sociale et de l'autonomisation, du retour volontaire et de l'accès à la justice. Pour 47 % des personnes, une action d'information a été déclenchée. 15 % des personnes ont été orientées vers un partenaire associatif, organisationnel, institutionnel, juridique ou médical et 38% des personnes ont bénéficié d'une action de médiation auprès notamment des institutions policières, judiciaires, médicales, ou universitaires. Enfin, 19 assistances juridiques et 25 assistances médicales ont été financées par le biais du projet de l'association.

D'autre part, des ateliers « loisirs » ont été organisés pour les migrants suivis par la plate-forme, en partenariat avec des associations tunisiennes, afin de favoriser leur intégration en Tunisie, à travers la découverte du patrimoine tunisien, la rencontre avec les tunisiens, et des activités de loisirs visant à se divertir en dépit des situations difficiles auxquelles ils font face.

Cours de français

Grâce au soutien financier de la fondation Rosa Luxembourg, Terre d'asile Tunisie a lancé un programme de cours de français et d'alphabétisation pour 30 enfants réfugiés, scolarisés du CP à la 2^{ème} année de lycée et 15 adultes. Ce programme de 10 semaines a facilité la scolarisation en luttant contre le décrochage scolaire, l'isolement et la souffrance psychologique. En parallèle, des cours pour adultes ont permis le développement de capacités et l'autonomisation des parents dans une optique d'échange intergénérationnel. Une équipe de 12 bénévoles a été formée à l'enseignement du français langue étrangère. La réussite du projet a favorisé son extension pour toute l'année scolaire.

Les ressources umaines



Effectifs inscrits par sexe sur l'effectif global

au 31 décembre 2015

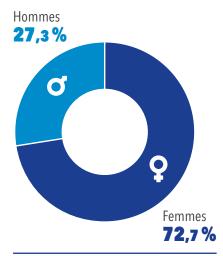
Effectifs inscrits par sexe pour les cadres au 31 décembre 2015

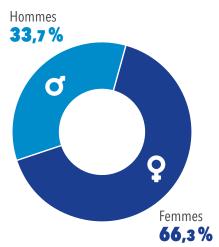
pour les employés au 31 décembre 2015

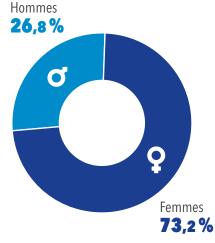
Effectifs inscrits par sexe

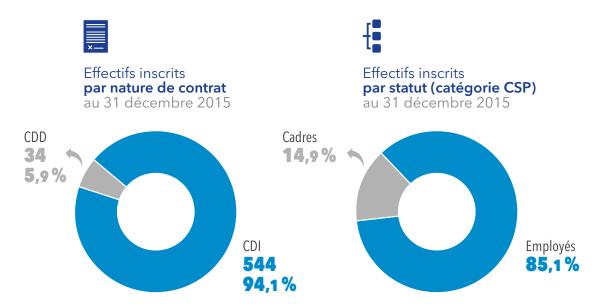
636

salariés inscrits tous contrats









Les effectifs au 31 décembre 2015

Les effectifs inscrits ou physiques étaient de **636** personnes (hors stagiaires, formateurs occasionnels et CDD de remplacements), soit **618** salariés en **ETP** (équivalent temps plein). C'est une hausse significative de **10,0** % de l'emploi en 2015, reflet de la croissance exceptionnelle de nos activités sur l'ensemble de nos secteurs (ouvertures et extensions de nos centres d'hébergement, ouvertures de plates-formes de premier accueil, développement des dispositifs mineurs, hausse des dispositifs intégration et autres projets). **L'effectif moyen** se situe à **611** personnes en 2015 (contre 564 en 2014) en hausse de 8,3 %.

Effectifs inscrits par sexe et par catégorie professionnelle

La part importante de femmes parmi les effectifs de France terre d'asile se confirme. Les femmes représentent désormais 66,3 % de la population cadre.

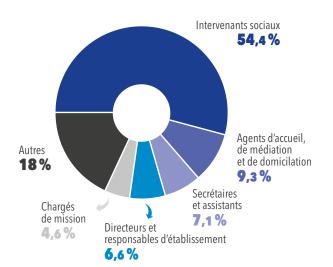
Part des CDD et des CDI (effectifs inscrits)

La part des CDD (hors remplacements) parmi les salariés est de 9,6 % (61 contrats sur 636) dont la plupart se justifie par la mise en œuvre de dispositifs temporaires liés à la mobilisation des pouvoirs publics et des collectivités locales sur la question migratoire et de l'asile.

Effectifs inscrits par métier

Les métiers les plus représentatifs de l'association en termes de volume (près de 80 % de l'emploi total) sont :

- Les intervenants sociaux (aide aux dossiers, santé/scolarité, animation/autonomisation, insertion): 54,4 %
- Les agents d'accueil, de médiation et de domiciliation : 9,3 %
- Les secrétaires et assistants (comptables, d'établissement, de direction): 7,1 %
- Les directeurs et responsables d'établissement : 6,6 %
- Les chargés de mission : 4,6 %



Effectifs inscrits par répartition géographique

La répartition des effectifs indique une proportion de 52,6 % des salariés travaillant en Île-de-France (et 17,7 % dans Paris intramuros) contre 47,4 % rattachés à des établissements de province.

Les effectifs inscrits par ancienneté et par âge

L'âge moyen des salariés de France terre d'asile est de 36,8 ans, reflet d'une population relativement jeune à l'image de celle du secteur social.

L'ancienneté moyenne est de 4,8 ans pour l'ensemble des salariés de l'association au 31 décembre 2015 avec une ancienneté de près de 7 ans pour l'encadrement et d'un peu plus de 4 ans pour les employés.

Creuset de formation au sein du secteur de l'asile et plus largement sur celui des migrations, France terre d'asile est très largement reconnue pour son expertise. Sa forte notoriété lui permet donc d'attirer de nombreux jeunes talents en quête d'engagement sociétal et d'expérience professionnelle.

Les nationalités de salariés au sein de France terre d'asile

Ce ne sont pas moins de 38 nationalités représentées au sein du collectif France terre d'asile (dont 29 hors de l'Union européenne) soit 12,6 % des effectifs totaux (dont 22 % pour les hommes et 8,9 % pour les femmes).

Les entrées / sorties des effectifs France terre d'asile en 2015

Les entrées sont au nombre de 273 (dont 66 % concernent des CDD) pour 222 départs (dont 57 % en CDD) en 2015. Le solde est très largement positif, reflet de la forte croissance des activités très majoritairement pérennes.

Les relations sociales

- Les membres du CHSCT ont été renouvelés en 2015 et leur nombre a été porté à 9 représentants pour mieux assurer les missions du comité (la dispersion de nos structures sur le territoire est élevée rendant le contrôle de nos établissements plus difficile et plus chronophage).
- ₱ 59 réunions paritaires (CE, DP, CHSCT, DS) se sont tenues en 2015, reflet de la dynamique du travail paritaire interne.
- → 5 accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales en 2015 dont une double revalorisation de la valeur du point (0,3 % pour 2014 et 0,82 % pour 2015).

Bilan du pôle gestion et RH pour 2015

Les défis à relever en termes de gestion et de ressources humaines pour les années à venir

- → La montée continue du professionnalisme des fonctions support confrontées au manque global de moyens face à des exigences toujours plus fortes (salariés en interne, institutionnels à l'extérieur...);
- La reconnaissance individualisée des compétences exigée par nombre de salariés ainsi que la majorité des managers contre une culture et des usages privilégiant le travail et les responsabilités collectives, une méfiance à l'évaluation individuelle, des règles de promotions assises sur l'ancienneté, sans oublier le contexte des budgets restreints;
- ► La prévention des risques psycho-sociaux, difficultés inhérentes au secteur et aux publics, qui demande une écoute et une attention particulières au profit des structures et des salariés en difficulté alors que nos financeurs attendent des résultats rapides, à coûts réduits et flexibles ;
- L'adaptation de nos profils de recrutements aux besoins de nos dispositifs et établissements, fortement impactés par l'évolution de l'environnement législatif, économique et social.

Bilan en termes de dialogue social

- Mise en place de moyens accrus (nombre d'élus, consultations et informations),
- Démarche du groupe de travail paritaire promouvant la prévention des risques psycho-sociaux,
- Négociations salariales et indemnitaires,
- Informations issues de la nouvelle commission salariale (fixation des coefficients et des critères d'attribution des primes exceptionnelles).

Organisation, fonctionnement et processus

- L'élargissement du Comité de direction (Codir) à la direction de l'Urgence créée le 1^{er} décembre 2015.
- L'animation des établissements et des structures par des réunions trimestrielles avec l'encadrement de l'ensemble des établissements, complétées de réunions semestrielles interrégionales et d'un tour de France en continue des établissements par le directeur général, le directeur du pôle gestion et RH, les directeurs thématiques à la rencontre des salariés de France terre d'asile...
- La démarche de mise en concurrence nationale élargie ou décentralisée.
- La refonte des délégations et l'actualisation des procédures internes.

Renforcement du capital humain de l'association :

- Recrutement de nouvelles directions d'établissement et renforcement de l'animation managériale (chefs de service des secteurs mineurs et intégration).
- Formation de l'encadrement (pratique du droit social, base de gestion/comptabilité).

Fonctions comptables et contrôle de gestion

Les fonctions comptables et contrôle de gestion ont été une nouvelle fois fortement sollicitées en termes de gestion des contrôles extérieurs (Cour des comptes notamment) avec des retours globalement très satisfaisants.

Le contrôle de gestion a également été mis à forte contribution dans les dialogues de gestion avec les financeurs au côté des directeurs d'établissement et lors de l'accompagnement du développement de nos différents secteurs (ouvertures ou extensions de structures et dispositifs), alors que les **structures comptables centrales tout comme les assistants administratifs des établissements décentralisés et le service central achats/logistique** étaient fortement impactés par les changements internes (mise en place d'un nouveau système de gestion des temps de travail et de planification des activités, replacement de l'AMS par l'ADA avec la gestion de la transition, l'élargissement des activités...) et la forte hausse de nos activités.

Parallèlement, le siège social a mis en place la réduction des frais de siège tout en s'efforçant de maintenir la qualité de services attendue tant par les salariés que par nos financeurs.

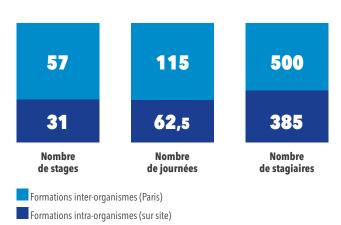
Le centre de formation

Le centre de formation décline son offre de 81 actions dans le cadre de formations inter et intra-organismes. Alors que les premières se déroulent dans les locaux du centre à Paris selon un calendrier préétabli et réunissent des stagiaires d'organismes divers, les secondes sont mises en œuvre sur site pour répondre aux besoins collectifs d'organismes commanditaires. En complément de cette activité, le centre est prestataire d'actions dans le cadre du plan de formation de France terre d'asile, mis en œuvre par le service des ressources humaines.

En 2015:

- → 88 actions mises en œuvre en inter et en intra;
- ↑ 177 journées de formation réalisées ;
- → 885 personnes formées (dont 66 % externes à France terre d'asile).

Formations inter et intra-organismes



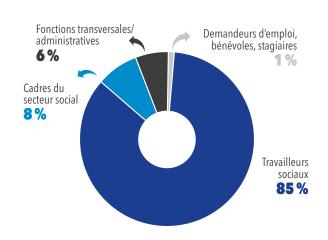
Cette année encore, l'équipe pédagogique s'est efforcée d'enrichir l'offre de formations avec de nouvelles actions relatives à la géopolitique de l'Afrique de l'ouest, de la Russie et de l'Ukraine, à la vendetta ou encore à la demande de régularisation. Par ailleurs, l'ensemble des formations consacrées à la demande d'asile ont été actualisées, en tenant compte des modifications apportées par la réforme de l'asile, de juillet 2015.

Le nombre de stagiaires a connu une baisse de 26 % en 2015, qui peut s'expliquer notamment par la surcharge de travail engendrée par les extensions de places Cada, impactant la disponibilité des équipes, mais aussi par la réforme de la formation professionnelle, qui semble avoir, dans un premier temps, ralenti l'inscription des professionnels en formation.

Formation inter-organismes

Les sessions organisées à Paris ont réuni 500 stagiaires dans le cadre d'actions d'une durée de 1 à 3 jours. Les stagiaires sont en grande majorité des femmes (75 %), provenant d'une centaine d'organismes et travaillant dans 72 départements différents. Les travailleurs sociaux restent les plus représentés, avec toutefois une progression du nombre de cadres et de participants occupant des fonctions transversales ou administratives (formateur FLE, psychologue, interprète, comptable, rédacteur, secrétaire).

Profil des stagiaires



Les formations sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers et la détermination de l'âge par l'évaluation sociale, les niveaux l et II de la formation sur l'aide à la constitution des dossiers Ofpra et CNDA et enfin, la formation sur le travail social en situation interculturelle, ont rassemblé, à elles seules, près de 30 % des stagiaires des sessions inter-organismes.

28 % des stagiaires ont participé à des formations juridiques relatives au droit d'asile et au droit des étrangers. Outre les modules portant sur les fondamentaux du droit d'asile et l'aide à la constitution des dossiers de demande d'asile, ayant rassemblé 85 stagiaires au total, d'autres formations plus techniques sur le droit d'asile, relatives par exemple aux incidents de procédure et recours, aux techniques de recherche sur la géopolitique de pays d'origine ou encore à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, ont également suscité l'intérêt des professionnels (soit 30 stagiaires).

La thématique portant sur l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs étrangers, dont toutes les actions consacrées aux jeunes isolés étrangers, ont permis de renforcer les compétences des professionnels formés tant en ce qui concerne l'évaluation sociale de l'âge et les procédures d'accès au séjour, qu'en matière d'accompagnement psychologique et éducatif.

Les formations géopolitiques ont connu une forte augmentation par rapport à 2014 et comptent 72 personnes formées en 2015. Les formations sur l'Irak, le Sahel, la Guinée Conakry et la RDC ont rencontré un franc succès.

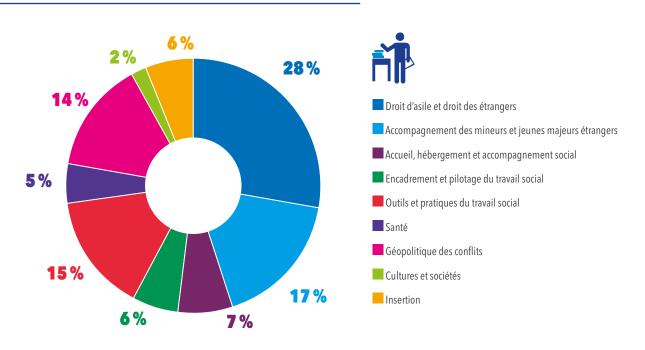
Formation intra-organismes

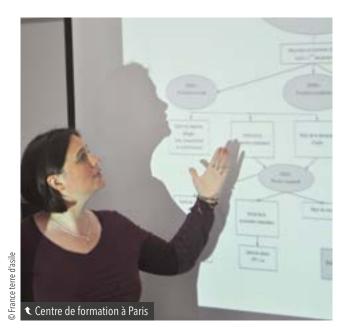
Les formations proposées dans le catalogue répondent souvent à des besoins collectifs et peuvent ainsi être dispensées en intra. En 2015, ce sont 31 actions qui ont été organisées dans ce cadre, sur un total de 62,5 journées. Les organismes commanditaires de ces actions ont continué à se diversifier, y compris géographiquement, avec des actions dispensées dans 21 départements. Plusieurs organismes renouvellent leur confiance d'année en année en sollicitant le centre de formation pour professionnaliser leurs équipes. Sept journées de formation sur des thématiques différentes ont été mises en œuvre pour le Samu social. Par ailleurs, une formation sur l'accompagnement des victimes de violences conjugales et familiales a été réalisée pour les officiers de protection de l'Ofpra.

Sur site, les formations relatives à l'accompagnement des mineurs isolés étrangers restent les plus demandées. Ces dernières ont été réalisées à destination de Conseils départementaux (Aisne, Eure, Mayenne et Meurthe-et-Moselle), mais aussi au profit de nombreuses associations. L'action proposée sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers a permis de former 186 personnes, auxquelles s'ajoutent les 38 participants des sessions inter-organismes.

Le centre de formation continue également à être sollicité pour intervenir sur les thématiques d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile (actions de soutien à la parentalité), de travail social (bientraitance, prévention des violences) et sur les informations socioculturelles et géopolitiques en lien avec les publics accueillis (Europe de l'est, Afrique subsaharienne, Sahel).

Répartition des stagiaires par thématique de formation





Le plan de formation 2015

Élaboré pour chaque année civile, le plan de formation regroupe l'ensemble des formations collectives et individuelles mises en œuvre à l'initiative de l'employeur. Le choix des actions retenues se fait sur la base des orientations générales et stratégiques définies par la DRH-F, ainsi que des besoins identifiés lors des entretiens annuels de parcours professionnel au niveau des établissements.

En 2015, 30 formations collectives correspondant à 350 heures de formation ont été dispensées. Elles ont surtout porté sur des formations d'adaptation au poste de travail.

L'accent a été particulièrement mis sur :

- La formation des nouveaux directeurs aux bases de l'application du droit du travail au quotidien dans leur fonction managériale, et dans le domaine comptable;
- la formation des formateurs occasionnels de l'association ;
- le renforcement des compétences des chargés de missions sur la conduite de projets ;
- la formation des personnels concernés sur le nouveau logiciel de gestion de temps RH, Agiltime.

Une part des actions de formation collectives a également répondu à des actions récurrentes ou à la poursuite d'objectifs fixés les années précédentes :

- 63 salariés ont bénéficié d'actions liées à la prévention et au secours civique, 8 agents d'entretien ont obtenu une habilitation électrique;
- 144 nouveaux salariés ont bénéficié de la formation dispensée aux nouveaux entrants;
- 27 participants ont bénéficié de formation sur divers logiciels informatiques.

En ce qui concerne les actions individuelles, France terre d'asile a poursuivi sa politique de promotion individuelle et de développement des compétences avec le financement de formations qualifiantes de longue durée (entre 1 à 3 ans) pour 13 salariés.

14 autres formations individuelles de courte durée, liées à l'évolution des métiers ou au renforcement des compétences pour des fonctions supports ont été réalisées.

Nombre de participants par statut

Statut	Homme	Femme	Total
Cadre	30	46	76
Employé	70	219	289
Total général	100	265	365

Nombre de participants par thèmes de formation

Thèmes	Nombre de salarié
Approche métier	1
Communication écrite	9
Communication orale	1
Comptabilité pour secrétaire	13
Divers	1
Formation diplômante secteur social	13
Formations qualifiantes autres	1
Gestion financière - gestion de projet	13
Gestion managériale	35
Hygiène et sécurité	76
Intégration / nouveaux entrants	114
Outils bureautiques-PAO	27
Outils et pratiques du travail social	41
Pédagogie	7
Santé des migrants	11
VAE	2
Total général	365

Les formations dîplomantes du secteur social financées au titre du plan de formation

Diplôme préparé	Nombre de salarié
Cafdes	1
Caferius	5
Licence intervention sociale	1
Masters secteur social	4
VAE Caferius	1
VAE DEASS	1
Total général	13

PARTIE III

LES COMPTES ANNUELS 2015

Bilan financier

III Bilan au 31 décembre 2015 avant affectation du résultat en K€

	2015			Rappel 2014		
ACTIF	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		
ACTIF IMMOBILISÉ		2 1000000				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Applications informatiques Siège	314	289	25	23		
Sous-Total	314	289	25	23		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Agencements Installations	3 583	2 704	879	790		
Matériel de Transport	1 576	1 206	370	246		
Mobilier Matériel de Bureau	3 477	2 798	679	530		
Immobilisations corporelles en cours			0	0		
Sous-Total	8 636	6 709	1 927	1 566		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Prêt	9		9	9		
Dépôt Garantie versé Siège	30	0	30	30		
Dépôt Garantie versé Domiciliation	17	0	17	17		
Dépôt Garantie versé D.P.H.R.S.	103	10	93	97		
Dépôt Garantie versé Centres	1 057	0	1 057	983		
Sous-Total	1 216	10	1 206	1 137		
TOTAL I (note 4.1)	10 166	7 008	3 158	2 726		
COMPTES DE LIAISON						
TOTAL II	0	0	0	0		
ACTIF CIRCULANT						
CRÉANCES D'EXPLOITATION						
FER/Fami	2 113	0	2 113	2 688		
Dases	2 189	0	2 189	467		
CAF	29	0	29	43		
Conseils départementaux	1 387	0	1 387	958		
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	12		
Formation professionnelle	94	0	94	55		
Débiteurs divers	1 230	67	1 163	919		
Créances (note n°4.2)	7 042	67	6 975	5 142		
COMPTES FINANCIERS						
Valeurs mobilières de placement (note n°4.3)	126	0	126	121		
Disponibilités (note n°4.4)	16 082	0	16 082	13 192		
Sous-Total	16 208	0	16 208	13 312		
COMPTES DE RÉGULARISATIONS						
Charges constatées d'avance (note n°4.5)	357	0	357	494		
Sous-Total	357	0	357	494		
TOTAL III	23 607	67	23 540	18 949		
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	33 773	7 075	26 698	21 675		

■ Bilan au 31 décembre 2015 avant affectation du résultat en K€

PASSIF	2015	Rappel 2014
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
Gestion propre	1 273	1 005
Résultat exercice	168	293
Sous-Total Sous-Total	1 441	1 298
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Gestion contrôle	5 554	5 028
Résultat exercice	4 267	2 359
Sous-Total Sous-Total	9 821	7 387
REPORTS À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
Centres France terre d'asile	2 759	2 320
Sous-Total Sous-Total	2 759	2 320
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Subventions équipement	13	32
Sous-Total .	13	32
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	237	237
Sous-Total .	237	237
TOTAL I (note 4.6)	14 271	11 275
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note n°4.7)	2 684	2 208
FONDS DÉDIÉS (note n°4.8)	2 025	1 169
TOTAL III	4 710	3 377
DETTES (note n°4.9)		
Emprunts et dettes financières divers	30	34
Fournisseurs et comptes rattachés	2 812	2 910
Frais de personnel et comptes rattachés	2 437	2 490
Charges fiscales & sociales à payer	1 828	880
Créditeurs divers	459	501
Charges à payer	119	182
Sous-Total	7 685	6 997
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance (note n°4.10)	33	26
Sous-Total	33	26
TOTAL IV	7 718	7 023
TOTAL DU PASSIF (I + II + III+IV)	26 698	21 675

Ⅲ Compte de résultat 2015 en K€

	Réa	lisé		Evoveiro Brésédont	
RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Détail Groupé		Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)	
I - PRODUITS D'EXPLOITATION					
70-PRODUITS/VENTES/PRESTATIONS		576	260	260	
70610-Prestations Formation			1	1	
70612-Prestations Formation Intra	94		94	94	
70613-Prestations Formation Inter France terre d'asile	38		33	33	
70614-Prestations Formation Inter Autres	77		86	86	
70620-Prestations Autres	2		3	3	
70820-Remboursements AMS	260				
70830-Remboursements DIVERS	17				
70880-Ventes Publications France terre d'asile	0		1	1	
70881-Dons, Adhésions/Cotisations/Abonnements	73		43	43	
70882-Adhésions/Cotisations/Abonnement	14				
73-DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION		33 863	35 998	35 998	
73218-Dotation Globale de Fonctionnement	33 863		35 998	35 998	
74-SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS		27 541	20 208	20 208	
74730-Participations Loyers	644		589	589	
74731-Participations Loyers ALT	37		123	123	
74735-Participations Diverses	366		638	638	
74741-Participations Animations	6		7	7	
74742-Participations Scolarités	7		4	4	
74744-Participations Laverie	5		7	7	
74745-Participations Cantine	12		12	12	
74750-Avantages Nature	31		30	30	
74780-Subventions Autres	6 576		2 565	2 565	
74781-Subventions DDCS	11 716		12 625	12 625	
74782-Subventions CG	5 427		869	869	
	199		379	379	
74783-Subventions CAF 74784-Subventions FER			1 146	1 146	
	1 118		1 140	1 140	
74785-Subventions FSE	17		1 214	1 21 4	
74786-Subventions OFII 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 378	240	1 214	1 214	
	0	348	245 22	245	
75800-Remboursements SS	8		0	22	
75800-Différences de réglements	·				
75810-Compléments Prévoyance	196		165	165	
75850-Emplois Aidés/Rembt Salaires 77880-EXCÉDENT AFFECTÉ GESTION	144	0.047	59	59 1 728 ⁽¹⁾	
77880-EXCEDENT AFFECTE GESTION 78-REPRISE DE PROVISIONS		2 016			
	4.400	1 168	2 047	2 047	
78150-Reprise Amortissements et Provisions	1 123		1 990	1 990	
78170-Reprise Provisions Créances douteuses	45		46	46	
78720-Reprise Provisions Règlementées			4	4	
78721-Reprise Provisions Autres		6.5.5	6	6	
79-TRANSFERTS DE CHARGES	0.00	233	225	225	
79100-Transfert de charges	233		225	225	
TOTALI		65 745	58 983	60 711	
II - CHARGES D'EXPLOITATION		4 808	4.070	4.070	
60-ACHATS	400	1 727	1 363	1 363	
60611-Eau	102		105	105	
60612-EDF GDF	342		355	355	
60613-Chauffage (Fuel)	24		30	30	
60622-Produits d'Entretien	71		65	65	
60624-Fournitures de Bureau	259		244	244	
60626-Matériel Hôtelier	802		436	436	
60630-Alimentation	1				
60660-Fournitures Médicales	16		17	17	
60680-Petit Matériel	109		111	111	
61-SERVICES EXTÉRIEURS		20 381	19 604	19 604	
61180-Hébergement Usagers	5 707		5 126	5 126	
61300-Locations Immobilières	13 193		13 094	13 094	
61300-Locations Immobilières 61550-Location de matériels et équipements			13 094 9	13 094 9	
	13 193				

Example 1 Compte de résultat 2015 en K€ (*Suite*)

	Réa	ılisé		Evoreico Drácádont	
RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Détail	Détail Groupé		Exercice Précédent (proforma)	
.1650-Assurances RC	55		59	59	
1660-Assurances Matériels	74		105	105	
1680-Assurances Multirisques	38		51	51	
1820-Documentations	42		46	46	
1840-Cotisations	16		10	10	
1850-Frais de Colloque, Séminaires, Conférences	39		6	6	
2-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		4 989	4 709	4 709	
2110-Personnel Intérimaire	36		54	54	
2180-Autres personnels extérieurs			0	0	
2210-Frais de recrutement	0		5	5	
2260-Honoraires	296		197	197	
2261-Interprétariat	600		511	511	
2280-Divers partenaires	15		44	44	
2281-Formations Complémentaires	22		20	20	
2283-Prestations Médicales	82		96	96	
2284-Prestations Autres	72		141	141	
2285-Formation PAUF	137		124	124	
2286-Formation CIF			1	1	
2300-Publicité Relations Publiques	12		2	2	
2370-Publications France terre d'asile	0		0	0	
2371-Impressions	62		61	61	
2380-Dons Etrennes	9		3	3	
2420-Transports Usagers	651		643	643	
2480-Transports Divers	6		9	9	
2510-Frais de Dplct Personnel	229		229	229	
2512-Frais de Dplct Intervenants	32		17	17	
2512-Déplacements Administrateurs	1		1	1	
2550-Frais de Déménagement	16		9	9	
2570-Frais de Réceptions	36		20	20	
2611-Frais de Timbres	142		119	119	
2621-Frais de Téléphone	221		206	206	
2622-Frais Internet	72		69	69	
2700-Services Bancaires	13		13	13	
2815-Prestations de Blanchissage	29		23	23	
2820-Cantines Scolaires, Prestations Alimentaires	907		927	927	
2830-Nettoyage des Locaux	347		324	324	
2880-Autres prestations : gardiennage	945		840	840	
3-IMPÔTS ET ASSIMILÉS		2 223	2 108	2 108	
3110-Taxe sur Salaires	1 255		1 198	1 198	
3310-Versement Transport	251		236	236	
3330-Formation Professionnelle	366		340	340	
3340-Effort Construction	66		63	63	
3350-Taxe Prévoyance					
3512-Taxes Foncières	203		168	168	
3513-Taxe Habitation	7		7	7	
3513-Taxe Ordure Ménagère	16		15	15	
3513-Taxe sur les Bureaux	50		44	44	
3580-Autres Impôts	9		38	38	
4-FRAIS DE PERSONNEL		22 057	21 270	21 270	
4110-Rémunération Personnel Permanent	15 092		14 028	14 028	
4118-Gratification Stagiaire	55		81	81	
4140-Indemnités départ retraite	5				
4280-Rémunération Personnel Médical	22		11	11	
4510-Urssaf	3 481		3 486	3 486	
4512-Mutuelle	81		70	70	
4513-CGIC	75		82	82	
4514-Pôle Emploi	643		595	595	
4518-CPM	1 461		1 347	1 347	
4750-Médecine du Travail	68		63	63	
4760-Tickets Restaurant	636		569	569	
4780-Frais Transport C.O.	149		142	142	

	Réalisé			Evorgico Drágádont	
RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Détail Groupé		Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)	
4784-Œuvres Sociales Comité Entreprise	192		179	179	
4850-Indemnités Licenciement	105		292	292	
4880-Autres Charges Diverses	0		0	0	
4881-Provisions pour Personnel	0		-107	-107	
4882-Frais Volontaires	0		0	0	
4883-Congés Payés	-9		430	430	
5-VIE SOCIALE	,	6 218	6 152	6 152	
5400-Pertes sur Créances Irrécouvrables	23		39	39	
5800-Charges Diverses	14		0	0	
5810-Frais de Culte et d'inhumation	8		1	1	
5820-Allocations Mensuelles de Subsistance (AMS)	4 181		4 7 5 7	4 757	
5820-Tickets Services - Chèques Service	1 159		738	738	
·			736	730	
5820-Aides exceptionnelles	166				
5881-Frais Administratifs	49		44	44	
5882-Frais Vestiaire	182		157	157	
5883-Frais Classe, Fournitures Scolaires	115		99	99	
5884-Animation Vie du Centre	268		239	239	
5885-Activités extra-scolaires	4				
5886-Bourses d'étude	50				
57800-REPRISE DÉFICIT		806		419 ⁽¹⁾	
8-DOTATIONS		2 230	2 484	2 484	
8110-Dotations aux Amortissements	608		586	586	
8150-Dotations aux Provisions	1 608		1 842	1 842	
8174-Dotations Dépréciation Créances	15		56	56	
8650-Dotations Risques et Charges					
TOTAL II		60 631	57 689	58 108	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		5 114	1 293	2 602 (1)	
II - PRODUITS FINANCIERS					
6-PRODUITS FINANCIERS					
6200-Produits Financiers	51		27	27	
6600-Gains de Change			0	0	
TOTAL III		51	27	27	
V - CHARGES FINANCIÈRES					
66-FRAIS FINANCIERS					
66600-Pertes de Change	4				
6800-Autres Charges Financières					
TOTALIV		4	0	0	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		47	27	27	
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)		5 161	2 629	2 629	
7 - PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7-PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7100-Produits Exceptionnels	65		95	95	
7520-Cession d'Eléments d'Actif	11		3	3	
7520-Cession a Elements a Actif 7700-Quote Part Subventions/Résultat	19		22	22	
	14		1728	22	
7880-Excédent Affecté Gestion		0.1		400	
TOTALV		95	1 848	120	
/I - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
7-CHARGES EXCEPTIONNELLES					
7100-Charges Exceptionnelles	150		219	219	
7520-V.N.C. Immobilisations	12		10	10	
			419		
•		162	648	229	
TOTAL VI			4.000	-109 ⁽¹⁾	
TOTAL VI RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-67	1 200		
TOTAL VI		-67 65 890	60 858	60 858	
TOTAL VI RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)					
TOTAL VI RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		65 890	60 858	60 858	
TOTAL VI RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI) SOLDE INTERMÉDIAIRE		65 890 60 797	60 858 58 337	60 858 58 337	
TOTAL VI RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI) SOLDE INTERMÉDIAIRE 8-REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES		65 890 60 797 5 094	60 858 58 337 2 520	60 858 58 337 2 520	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)		65 890 60 797 5 094 1 242	60 858 58 337 2 520 1 167	60 858 58 337 2 520 1167	

III Compte de résultat 2015 en K€ - Résumé

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé	Exercice Précédent	Exercice Précédent (proforma)
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	65 745	58 983	60 711
II - CHARGES D'EXPLOITATION	60 631	57 689	58 108
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 114	1 293	2 602 ⁽¹⁾
III - PRODUITS FINANCIERS	51	27	27
IV - CHARGES FINANCIÈRES	4	0	0
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	47	27	27
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	5 161	1 321	2 629
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	95	1 848	120
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	162	648	229
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-67	1 200	-109 ⁽¹⁾
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	65 890	60 858	60 858
TOTAL DES PRODUITS II + IV + VI	60 797	58 337	58 337
SOLDE INTERMÉDIAIRE	5 094	2 520	2 520
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	1 242	1 167	1 167
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 890	1 029	1 029
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	11	6	6
RÉSULTAT (Excédent ou déficit)	4 435	2 652	2 652 ⁽²⁾

- (1) Changement de méthode de présentation. En 2015, la Cour des comptes a recommandé d'enregistrer en produits exceptionnels, les ressources issues des seules opérations non récurrentes. Les reprises des déficits et excédents antérieurs figurent désormais en exploitation. En conséquence, un comparatif 2014 proforma présente les résultats d'exploitation et exceptionnel 2014 suivant la méthode 2015.
- **(2)** Pour information, le résultat 2015 intègre un produit excédentaire résultant de la non occupation des places Cada liées aux extensions ouvertes en cours d'année. Ainsi qu'un excédent lié à la fermeture en cours d'année de 2 dispositifs mineurs qui seront intégralement repris par le financeur.

Montant du résultat retraité de ces excédents : 2 966 K€.

Annexes au bilan

1. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES 2015	55
1.1 Analyse du Compte de résultat 2015	55
1.2 Analyse financière des activités de l'association	56
1.3 Activités en gestion propre	57
1.4 Analyse du bilan au 31 décembre 2015	57
1.5 Perspectives	58
1.6 Annexes au rapport financier	59
2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS	61
2.1 Hypothèses de base	61
2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels	61
2.3 Méthode des coûts historiques	61
2.4 Immobilisations	61
2.5 Créances d'exploitation	61
2.6 Valeurs mobilières de placement	61
2.7 Fonds associatifs	61
2.8 Provisions pour risques et charges	61
2.9 Fonds dediés	61
3. COMPARAISON DU RÉSULTAT ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	62
4. NOTES SUR LE BILAN	63
4.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements	63
4.2 Créances d'exploitation	
4.3 Valeurs mobilières de placement	
4.4 Disponibilités	64

4.5 Charges constatées d'avance	64
4.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats exercice	64
4.7 Provisions pour risques et charges	65
4.8 Fonds dédiés	65
4.9 Dettes	65
4.10 Produits constatés d'avance	65
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	66
5.1 Analyse des principales subventions et dotations	66
5.2 Analyse des frais de gestion	66
5.3 Résultat exceptionnel	66
6. AUTRES INFORMATIONS	66
6.1 Produits à recevoir	66
6.2 Effectif au 31 décembre	66
6.3 Crédit bail	66
6.4 Autres engagements hors bilan	66
6.5 Événements postérieurs à la clôture	67
6.6 DIF/compte individuel de formation	67
6.7 Information relative à la rémunération des dirigeants	67
6.8 Honoraires du commissaire aux comptes	67
7. DÉTAILS DES RÉSULTATS	67
7.1 Compte de réultat	67
7.2 Activités contrôlées	68
7.3 Activités gestion propre	68
7.4 Projets européens	69
8. LEXIQUE	69

1. Rapport financier sur les comptes 2015

1.1 Analyse du Compte de résultat 2015

Le changement de méthode de présentation

En 2015, la Cour des comptes a recommandé d'enregistrer en produits exceptionnels les ressources issues des seules opérations non récurrentes. Les reprises des déficits et excédents antérieurs opérées par les tutelles pour financer les budgets figurent désormais en exploitation pour 2015. Cette méthode a également été appliquée sur le comparatif 2014 commenté.

Les produits d'exploitation

L'évolution 2015 se caractérise principalement par l'ouverture d'extensions sur 22 Cada, par la création de nouveaux établissements (Cada de Lourdes et d'Avranches) ainsi que par la transformation et le changement de financeurs pour certains dispositifs mineurs (Caomie, Amie 75 et le Datmie 75).

L'ensemble des produits d'exploitation représente un montant global de 65 745 K€ en hausse de 5 034 K€ par rapport à 2014.

La dotation globale de fonctionnement, constituée par les dotations aux établissements Cada et les dotations aux établissements mineurs de 33 863 K€, est en baisse de 5,93 %. C'est

là le fruit de la réforme visant à retirer l'AMS du montant de la dotation versée.

Le montant des subventions et participations s'est fortement accru de 36,3 % pour s'établir à 27 541 K€.

En cumulé, les comptes de dotations et de subventions ont augmenté de 10 % entre 2015 et 2014.

Les produits d'exploitation incluent la reprise des provisions pour un montant 1168 K€ ainsi que les excédents de résultats antérieurs pour 2016 K€.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 60 631 K€, soit 5,10 % d'augmentation par rapport à 2014.

Sur cette hausse :

- Les achats et services extérieurs augmentent de 5,5 % (1 422K€)
- Le compte de rémunération du personnel augmente de 7,4 % résultant en partie de l'augmentation de la valeur du point ainsi que des évolutions d'effectifs liées au développement des extensions de places de Cada (+10,55% «d'équivalent temps plein»).

À noter également, la faible hausse de 1 % du poste « Vie sociale » qui enregistre essentiellement les versements de l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) des demandeurs d'asile et les tickets services pour les mineurs isolés. En effet, malgré l'augmentation de l'activité Asile, la fin de la gestion de l'AMS a été effective au 31 octobre 2015.

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 608 K€ et les dotations aux provisions pour risques et charges de 1608 K€.

Les produits financiers et les charges financières

Les produits financiers représentent un montant de 51 K€ (27 K€ en 2014). Les charges financières sont non significatives et ne représentent que 4 K€.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles

Suite au changement de méthode opéré à la demande de la Cour des comptes, les produits exceptionnels ne représentent plus que 95 K€ à comparer aux charges exceptionnelles de 162 K€.

Celles-ci sont constituées principalement de créances irrécouvrables sur le compte du Fonds européen pour les réfugiés pour un montant de 150 K€.

Le résultat exceptionnel est de -67 K€.

Les fonds dédiés

Les fonds reçus fin 2014 ont été utilisés pour un montant de 1242 K€ en 2015, complétant le financement de l'exercice.

Les fonds reçus en 2015 et non encore utilisés sur 2015, représentent un montant de 1890 K€.

La contribution des fonds dédiés au résultat de l'exercice est donc de -648 K $\!\!\!\! \in$.

Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2015 est de 4435 €, en augmentation, mais toutefois à relativiser car il intègre les éléments exceptionnels suivants :

- un produit excédentaire résultant de la non occupation des places Cada liées aux extensions ouvertes en cours d'année évalué à 776 K€;
- un excédent lié à la fermeture en cours d'année de 2 dispositifs mineurs qui seront intégralement repris par nos financeurs pour 693 K€.

Le résultat 2015 retranché de ces excédents est évalué à 2 966 K€. En comparant ce résultat, à celui de l'exercice précédent (soit 2 652 K€ en 2014), nous aboutissons à une augmentation de +11 % du même ordre que celle des dotations et subventions.

1.2 Analyse financière des activités de l'association

Les activités opérationnelles

L'activité opérationnelle de France terre d'asile se répartit entre cinq grandes activités :

- L'asile qui regroupe l'accueil, l'information, l'hébergement des demandeurs d'asile en Cada (centres d'accueil pour demandeurs d'asile), l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et les plates-formes de premier accueil.
- L'accueil et l'accompagnement des **mineurs** isolés étrangers (MIE).
- L'intégration des réfugiés et des migrants par l'emploi et le logement.
- L'International avec plusieurs projets européens, une implantation en Tunisie et un partenariat avec la Grande-Bretagne sur l'aide aux victimes de traite.
- Les activités en gestion propre, telles que la formation, le Service d'aide aux étrangers retenus dans les centres de rétention administratifs (CRA) ou les contributions spontanées. L'association ne fait pas appel à la générosité publique.

L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité **Siège** qui sera analysée séparément.

L'analyse des activités est faite sur les produits (voir tableau et graphique en annexe)

La répartition des activités opérationnelles en matière de produits (voir page 59)

L'ensemble des activités opérationnelles de France terre d'asile a représenté en 2015 un total de produits de 67 922 K€ (hors écritures de consolidation et Siège), soit une augmentation de 9,10 % par rapport à 2014. Les trois activités principales : Asile, Mineurs et Intégration, ont représenté 96,11 % de l'activité opérationnelle, soit une légère baisse de 1 %.

L'activité Asile représente 61,29 % de l'ensemble, en progression de 4,07 %. Cette activité qui compte pour 41 626 K€, se répartit en deux secteurs, celui des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) pour 45,39 % et celui de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda et plate -forme) pour 15,90 %. L'activité Asile s'est développée en 2015, avec la création de deux centres de 90 places, à Avranches dans la Manche (50) et en Hautes-Pyrénées à Lourdes (65) ainsi que par la création de 638 places par extensions. Le nombre de places d'accueil en Cada est ainsi passé de 3 139 en 2014 à 3 957 en 2015.

L'activité Mineurs isolés étrangers (MIE) a fortement progressé en 2015 avec un montant de produits de 15 703 K€, soit +26,45 % par rapport à 2014. L'activité Mineurs représente désormais 23,12 % de l'ensemble de l'activité de l'association (19,9 % en 2014).

L'activité Intégration est en léger recul en 2015. Avec un montant de produits de 7 953 K€, elle est en baisse de 1,9 % sur l'exercice précédent. Elle représente désormais 11,71 % de l'ensemble des activités (13 % en 2014).

Les activités en gestion propre représentaient 1,9% de l'ensemble en 2014 avec une légère hausse à 2,19 % pour 2015. Il s'agit essentiellement de l'activité dans les centres de rétention administrative (CRA), de l'activité de formation interne et externe et des recettes propres de l'association.

L'activité International incluant l'action qui se développe en Tunisie, représente 1,69 % de l'ensemble de l'activité, soit +0,79 % par rapport à 2014.

Les résultats d'exploitation des activités opérationnelles Pour l'analyse des résultats on détaille l'activité principale Asile en Asile-Cada et Asile-Urgence.

L'activité **Asile-Cada** est le principal contributeur au résultat avec un montant de 2 701 K€. Les extensions en nombre de places d'accueil, ont eu un effet bénéfique sur l'équilibre budgétaire des centres concernés.

L'activité **Asile-Urgence** contribue pour 827 K€ au résultat. Ce résultat exceptionnel tient pour partie à des excédents 2014 non affectés.

L'activité **Mineurs** dégage un résultat d'exploitation de 603 K€ qui a pour origine principale un excédent lié à la fermeture progressive de deux dispositif mineurs dont le montant sera repris intégralement par le financeur.

L'activité **Intégration** qui est déficitaire de -22 K€ suite à la constatation de pertes sur les Fonds européens.

Le total cumulé de ces activités en gestion contrôlée hors Siège, est de 4 109 K€.

L'activité fonctionnelle Siège

Le Siège de France terre d'asile est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013, pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification et celles consacrées aux activités subventionnées en gestion propre. Un ajustement des clés de répartition est effectué chaque année.

Le financement par les différents centres d'activité (redevance frais de siège) a légèrement augmenté en 2015 pour s'établir à 3 186 K€ (+2 %) malgré la baisse du taux de frais de Siège de 5,9 % à 5,24 % du fait de la hausse des dispositifs gérés.

Le résultat global s'établit à 140 K€ proche de celui de l'an passé.

1.3 Activités en gestion propre

L'ensemble des activités en gestion propre hors Siège, affiche des produits de 1 490 K€ (dont 159 K€ de reprise sur provisions et amortissements) en hausse de 28,34% (1 161 K€ en 2014) portée par le don exceptionnel de 300 K€ de la Ligue de football professionnelle.

L'ensemble des charges est de 1339 K€ (dont 371 K€ de dotations aux provisions et amortissements).

Le résultat de la gestion propre hors Siège est de 151 K€.

En résumé (voir tableau Compte de résultat 2015)

Dans cette analyse, l'activité du Siège est incluse et répartie entre la gestion propre et la gestion contrôlée.

En matière de produits, les activités contrôlées comprenant l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 95,08 % de l'ensemble de l'activité.

Les activités en gestion propre représentent 3,33 % de l'ensemble des activités.

L'activité International représente 1,59 % de l'ensemble.

La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 4 232 K€ pour les activités sous contrôle de tiers financeurs, soit 95,43 % du résultat global.
- 168 K€ pour les activités en gestion propre, soit 3,78 % du résultat global.

Il faut y ajouter

- 33 K€ pour les opérations de consolidation.
- 2 K€ pour l'activité International.

1.4 Analyse du bilan au 31 décembre 2015

Le total du bilan représente un montant de 26698 K€ au 31 décembre 2015. Il est en augmentation de 5023 K€ sur celui du 31 décembre 2014.

Il fait apparaître au passif:

- une augmentation de 2 996 K€ des fonds associatifs.
- une hausse de 476 K€ des provisions pour risques et charges.
- une progression de 857 K€ des fonds dédiés.
- un endettement à court terme accru de 695 K€.

À l'actif

- les immobilisations nettes ont augmenté de 432 K€.
- les créances de 1832 K€.
- les placements financiers et les disponibilités en banque de 2 896 K€.

Les Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont en augmentation de 26,57 % à 14 270 K€. Les fonds associatifs servent à alimenter le fond de roulement de l'association pour assurer le financement de l'exploitation. Au 31 décembre 2015, les fonds associatifs représentent 80 jours d'exploitation de l'association.

- Fonds propres de l'association

Les fonds propres de l'association sont constitués des résultats des activités en gestion propre. Ce sont des fonds associatifs sans droit de reprise. Ils représentent au 31 décembre 2015 un montant de 1441 K€ en y incluant le résultat de la gestion propre de l'exercice d'un montant de 168 K€. À l'avenir une partie de ces fonds peut être utilisée pour équilibrer l'activité du siège en gestion propre.

Les fonds propres de l'association représentent 10 % de l'ensemble des fonds associatifs, soit 8 jours d'exploitation par rapport à 2014.

Fonds associatifs avec droit de reprise et reports à nouveau sous contrôle de tiers financeurs

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau sont constitués des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association. Ainsi pour l'exercice 2015, 1 209 K€ ont été affectés au financement des activités. Cette somme était constituée de 2 016 K€ d'excédents et 806 K€ de déficits des années antérieures.

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau représentent un montant de 9 821 K€ en progression de 33 % sur ceux du 31 décembre 2014.

À noter que ces fonds incluent un report à nouveau créditeur pour deux dispositifs clos. Il s'agit de 386 K€ pour le dispositif d'accueil d'Évreux et de 79 K€ pour le dispositif Huda hiver de Stains.

Le résultat des activités contrôlées venant s'ajouter à ces fonds est de 4 267 K€.

Les provisions

Après avoir baissé en 2014, le montant des provisions pour risque augmente de 21,56 % à 2 684 K€ au 31 décembre 2015. Ces provisions sont constituées, à hauteur de 39 %, des couvertures de risques liés au financement du Fonds européen pour les réfugiés (FER), soit un montant de 1041 K€. Les délais de contrôle extrêmement longs et les incertitudes liées à l'éligibilité des dépenses, rendent ce financement complexe et incertain pour notre association. Les contrôles 2014 n'ayant pas encore commencé, il est à espérer que le nouveau programme Fonds

asile migration intégration (Fami) pour les années 2014 - 2020, prenne mieux en compte la réalité du terrain et du fonctionnement des associations.

Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le FER/Fami au 31 décembre 2015 est de 2 113 K€.

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

Les Fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets définis mais non utilisées à fin 2015, sont inscrites au compte des fonds dédiés. En fin d'exercice elles représentent un montant de 2 025 K€ dont l'essentiel sera utilisé durant l'exercice 2016.

Pendant l'exercice 2015 un montant de 1242 K€ a été consommé sur les fonds «stockés» fin 2014 alors qu'un montant de 1890 K€ a été mis en réserve pendant cet exercice.

La Trésorerie

Elle enregistre un point haut en fin d'année traditionnellement avec le solde des versements budgétaires.

1.5 Perspectives

L'exercice 2015 a été marqué par une forte progression des activités de l'association, associée à une gestion rigoureuse des ressources. Cette hausse a été absorbée par les équipes souvent au prix de gros efforts qui seront difficiles à maintenir dans la durée. D'autant plus que nous subissons une pression à la baisse sur les prix de journée avec des conséquences sur le financement du siège, poumon régulateur du fonctionnement de l'ensemble de l'organisation. Il convient donc de maîtriser notre développement. Il ne s'agit pas d'inverser notre courbe de développement mais de l'infléchir.

Nos équilibres économiques sont satisfaisants, notre trésorerie, pour la première fois peut-être, a été positive tout au long de l'exercice, et si notre fonds de roulement est faible, notre besoin en fonds de roulement demeure largement négatif. Cette bonne santé économique ne doit pas nous faire oublier que nous dépendons quasi exclusivement de financements publics et que notre haut de bilan, contrepartie du financement de nos investissements, est largement constitué par des fonds qui ne nous appartiennent pas. Par ailleurs le contexte général sur tout ce qui touche aux migrations et à l'asile fait l'objet, à l'orée d'une période électorale cruciale, de très vifs débats tant dans les milieux politiques que dans l'ensemble de la société. Cela doit donc nous confirmer dans notre volonté de prudence et de riqueur dans la gestion.

Enfin, nous savons tous que le dispositif d'accueil des migrants, malgré ses extensions successives, reste sous-dimensionné par rapport aux besoins, qui ont fortement cru au cours des derniers mois. Une nouvelle extension de ses capacités serait justifiée pour répondre à ces nouveaux besoins mais elle nous placerait dans une situation délicate : toute décision éventuelle d'ouvrir plus largement ce dispositif mettrait l'association devant un dilemme d'injonctions paradoxales : y souscrire parce que c'est notre vocation et notre raison d'être, et pour tenir notre rang parmi les organisations d'accueil, qui nous permet de construire nos plaidoyers - autre mission essentielle - sur des pratiques reconnues. Mais cela au risque alors de tensions organisationnelles internes si les moyens de maîtriser notre développement étaient insuffisamment financés par les pouvoirs publics. D'où la proposition d'une croissance raisonnable : c'est un choix stratégique qui devra être tranché par les nouvelles instances dirigeantes de l'association.

1.6 Affectation des résultats

Utilisation des résultats sous contrôle des tiers financeurs

Sur les 4 435 K€ de résultats globaux, 4 267 K€ proviennent des activités contrôlées. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ses activités.

Affectation des résultats des activités propres

Les activités propres de l'association ont généré un excédent d'exploitation de 168 K€. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

1.7 Annexes au rapport financier

Présentation du compte de résultat 2015 sous 3 aspects

Aspect 1 Présentation de l'exploitation en K€ (1)

		2015		2014 proforma	2015 vs 2014	
Produits d'exploitation		65	895	60 711	5 184	8,54%
Charges d'exploitation		60	782	58 108	2 674	4,60%
Résultat brut d'exploitation		51	14	2 602	2 512	96,54 %
Résultat financier			47	27	20	74,07 %
	Produits financiers	51				
	Charges financières	4				
Résultat exceptionnel			-67	-109	42	-38,53 %
	Produits exceptionnels	95			0	
	Charges exceptionnelles	162			U	
Fonds dédiés			-648	137	-785	-572,99 %
	Report des ressources	1 242			0	
	Engagements à réaliser	1 890			U	
Résultat global			4 446	2 657	1 789	67,33 %
Impôt sur placements financiers	Impôt sur placements financiers		11	5		
R	ÉSULTAT GLOBAL APRÈS IMPÔT		4 435	2 652	1 783	67,23%

Aspect 2 Présentation par activité en K€

Activités	Produits	%	Charges	Résultat
Asile	41 626	61,29%	38 098	3 528
Mineurs	15 703	23,12 %	15 099	604
Intégration	7 953	11,71 %	7 976	-22
International	1 149	1,69 %	1 147	2
Gestion propre	1 490	2,19 %	1 340	151
TOTAL DES ACTIVITÉS HORS SIÈGE	67 922	100,00%	63 660	4 261
Siège en gestion contrôlée (L312-1)	3 419		3 296	123
Siege en gestion propre	916		899	17
TOTAL DES ACTIVITÉS AVEC SIÈGE	72 257		67 855	4 402
Consolidation	-1 787		-1 820	33
Interfacturation	-3 337		-3 337	0
TOTAL DES ACTIVITÉS HORS SIÈGE	67 133		59 373	4 435

Aspect 3 Présentation par dépendance en K€

Activités		%	Charges	Résultat
Total activités contrôlées	68 701	95,08%	64 469	4 232
Total activités en gestion propre France	2 406	3,33 %	2 238	168
Total activités à l'international	1 149	1,59 %	1 147	2
TOTAL DES ACTIVITÉS	72 257	100,00%	64 491	4 402
Consolidation	-1 787		-1 820	33
Interfacturation	-3 337		-3 337	0
TOTAL APRÈS CONSOLIDATION	67 133		59 373	4 435

(1) Changement de méthode de présentation. En 2015 la Cour des comptes a recommandé d'enregistrer en produits exceptionnels les ressources issues des seules opérations non récurrentes. Les reprises des déficits et excédents antérieurs figurent désormais en exploitation. En conséquence, un comparatif 2014 proforma présente les résultats d'exploitation et exceptionnel 2014 suivant la méthode 2015.

Répartition des activités

International 1,69 % Intégration 11,71 % Mineurs 23,12 % Asile 61,29 %

Évolution des financements (en millions d'euros)



2. Principes comptables appliqués

2.1 Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation, à l'exception des provisions constituées pour faire face aux licenciements sur les activités conventionnées dont les financements ne sont pas assurés.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, hormis l'adoption suivant la recommandation de la Cour des comptes d'une méthode d'enregistrement des reprises d'excédent et de déficit tendant à limiter le résultat exceptionnel aux opérations non récurrentes. L'impact de ce changement est présenté sous forme d'un comparatif pro forma du compte de résultat.
- Indépendance des exercices.

Les charges liées à l'éventualité d'une dénonciation de conventions de fonctionnement des Cada avec les autorités de tutelle ne sont pas intégrées et représentent des sommes importantes en fonction des dispositions conventionnelles prévues pour le personnel.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable des Associations et Fondations spécifiées par le Règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Une dérogation a cependant été apportée pour la recherche de l'image fidèle, les excédents et déficits antérieurs repris par les tiers financeurs sont portés en résultat d'exploitation, afin de neutraliser l'impact sur l'activité des financements qui les intègrent.

Les activités conventionnées de l'association font l'objet de comptes administratifs et comptes rendus financiers établis suivant des règles diverses, principalement le décret 1010 du 22 octobre 2003. Si les options comptables retenues pour la production des comptes administratifs divergent de façon significative avec celles acceptables par le Plan Comptable Général et le règlement 99.01 du CRC, la comptabilité met en place un tableau de passage des comptes administratifs vers les comptes de l'association. Ces retraitements sont présentés dans le point 7.1.

2.3 Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux en euros courants.

2.4 Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement linéaires utilisées sont les suivantes :

- 2 ans logiciels informatiques
- 4 ans agencements, aménagements, installations
- 5 ans mobilier matériel de bureau
- 2 ans matériel informatique
- 4 ans matériel de transport neuf et 2 ans pour le matériel d'occasion

Immobilisations financières

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

2.5 Créances d'exploitation

Conformément aux dispositions du plan comptable, les produits des dotations globales de fonctionnement et des subventions sont comptabilisés dès lors qu'ils sont accordés.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition sauf en cas de moins value latente à la clôture, auquel cas une provision est comptabilisée.

Les cessions sont évaluées selon la méthode du Coût Moyen Pondéré.

2.7 Fonds associatifs

Ces postes sont constitués par affectation du résultat par décision de France terre d'asile concernant les fonds associatifs sans droits de reprise et en application de la réglementation en ce qui concerne les fonds associatifs sous contrôle des tutelles.

2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont créées pour couvrir les risques identifiés résultant de litiges, amendes, pénalités et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.9 Fonds dediés

Les fonds dédiés sont des fonds affectés par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés.

3. Comparaison du résultat et événements significatifs

Les comptes présentés de l'exercice 2015 sont positifs de 4435 K€ contre 2651 K€ pour l'exercice précédent. L'augmentation du résultat consolidé s'explique en majeure partie par :

- 1 La montée en charge progressive de l'occupation des places de Cada ouvertes en cours d'année pour 777 K€.
- 2 Les résultats excédentaires liés à la baisse progressive de l'activité jusqu'à leur fermeture courant 2015 de deux dispositifs mineurs (Caomida Boissy et MJR Paris) financés en année pleine sur 2015, soit 692 K€.

Événement le plus significatif ayant un impact sur les comptes

À la clôture du bilan 2015, le solde des prestations engagées sur les Fonds européen pour les réfugiés et sur les Fonds asile migration intégration s'élève à 2113 K€.

Dans l'attente du déroulement très long du processus de mise en paiement, notamment l'achèvement des différents contrôles diligentés par le FER sur ces activités, nous avons effectué des provisions pour risques de non paiement. Ces provisions sont de 1 041 K€ au 31 décembre 2015.

Présentation des principaux écarts entre les résultats 2014 et 2015 (en K€)

Activités	Résultats 2014	Résultats 2015	Variations	Observations
Résultats Cada/Transit	854	2 701	1 847	(1)
Résultats Urgence/Huda	803	827	24	
Résultats Mineurs	397	603	206	(2)
Résultats Intégration	161	-22	-183	(3)
Résultats International	-3	2	5	
Siège - art L 312	119	123	4	
Saer (activité de Gestion Propre GP)	112	102	-10	
Autres GP (dont Siège hors art L 312)	181	66	-115	(4)
Retraitements de consolidation	14	33	19	(5)
Autres	13		-13	
TOTAL DES VARIATIONS	2 651	4 435	1 784	

- **(1)** Le résultat sur 2015 sur les Cada est en hausse suite à la non occupation des places Cada liée aux extensions ouvertes en cours d'année (45 % des places pour 777 K€).
- **(2)** L'excédent lié à la fermeture en cours d'année du Caomida de Boissy ainsi que de la MJR État contribuent en majorité à cette hausse de résultat.
- **(3)** La baisse des financements sur les projets Fami, la constatation des pertes FER ainsi que sur les projets ALT expliquent la baisse importante du résultat.
- (4) La variation dépend essentiellement de la baisse des formations ainsi que des recettes propres.
- **(5)** *Cf tableau de passage 2015 en annexe 7.1 Retraitement de provisions.*

4. Notes sur le bilan

4.1 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements (en K€)

	31/12/14	Acquisitions	Céssions	31/12/15
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels informatiques	295	19		314
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements, installations	3 347	319	83	3 583
Matériel de transport	1 337	281	42	1 576
Matériel de bureau et informatique	3 126	402	52	3 477
SOUS TOTAL	7 810	1 003	177	8 636
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêts au Personnel	9			9 (1)
Dépôts et Cautionnements versés	1 112	293	213	1 191
Autres dépôts	17	4	5	16
SOUS TOTAL	1 137	297	218	1 216
TOTAL BRUT	9 242	1 318	395	10 166

(1) Les prêts au personnel en cours concernent un seul salarié.

Amortissements	31/12/14	Dotations	Reprises	31/12/15
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels informatiques	272	17		289
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements, installations	2 557	209	61	2 704
Matériel de transport	1 091	144	29	1 206
Mobilier Matériel de bureau	2 597	238	36	2 798
SOUS TOTAL	6 244	591	126	6 709
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Dépôt de garantie versé		10		10
TOTAL AMORTISSEMENTS	6 516	618	126	7 008

4.2 Créances d'exploitation (en K€)

	2015	Échéance
Subventions FER - Fami	2 113	indéterminée - voir point 2
Autres subventions	3 992	moins d'un an
Clients	342	moins d'un an
Formation professionnelle	75	moins d'un an
Indemnités journalières et CPM	239	moins d'un an
Débiteurs divers	31	moins d'un an
Autres (produits à recevoir)	248	moins d'un an
TOTAL	7 042	

Créances d'exploitation (dépréciation) (en K€)

	2015
Clients douteux Caomida	33
Usagers impécunieux	34
TOTAL	67

4.3 Valeurs mobilières de placement (v.m.p.) (en K€)

	Valeur au 31/12/15	Échéance
Obligations	63	moins d'un an
Épargne Solidaire 2	63	moins d'un an
TOTAL	126	

Il n'y a pas de plus value latente sur les VMP au 31 décembre 2015. Il s'agit de valeurs aux rendements et aux capitaux garantis hors marchés boursiers.

4.4 Disponibilités (en K€)

	2015	2014
BANQUE Siège et Centres	16 021	13 131
CAISSE Siège et Centres	61	61
TOTAL	16 082	13 192

4.5 Charges constatées d'avance (en K€)

	Montant
Loyers	209
Pécules	6
Redevances, entretiens du matériel	23
Eau, Edf, France-télécom	16
Tickets Services, cantines	33
Assurances	4
Déplacements	18
Documentations	9
Divers	38
TOTAL	357

4.6 Fonds associatifs, reports à nouveau et résultats (en K€)

	Début exercice	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Variations	Résultat 2015	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 298			- 25		168	1 441
Fonds associatifs avec droit de reprise	5 028	628	103			4 267	9 820
Reports à nouveau et résultats exercice des activités contrôlees	2 320				439		2 759
Subventions d'investissements (recues)	270						270
Subventions d'investissements (reprises en résultat)	238	19					257
Provisions réglementées	237						237

Les retraitements de consolidation qui portent sur la gestion contrôlée n'ont pas été soumis aux tiers financeurs.

Figurent en fonds associatifs avec droits de reprise des dépenses objet de rejets contestés par France terre d'asile pour un total de 294 K€.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement ou service social ou médico-social perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

4.7 Provisions pour risques et charges (en K€)

	Début exercice	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Fin exercice
France terre d'asile	2 208	1 608	1 123	8	2 684

Les reprises de provisions correspondent essentiellement à des utilisations effectives.

Les autres mouvements concernent principalement les affectations de résultats en dotations aux provisions.

Au final les provisions sont constituées par :

	Échéance
Les indemnités de départ à la retraite	128
Les risques de licenciements	904
Risques FER	1 042
Litiges salariés provisionnés hauteur des demandes	233
Autres risques (logements)	378
TOTAL	2 684

Les provisions pour le personnel représentent des indemnités de licenciement et de départ à la retraite. La provision pour licenciement couvre la probabilité de non renouvellement des subventions relatives aux activités hors article 312.1 du code de l'action sociale (actions type non pérennes).

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Suite aux contrôles sur le financement FER/Fami, une provision de 1 041 K€ a été constituée dont :

Urgence	370 K€
Mineurs	600 K€
Intégration	71 K€

4.8 Fonds dédiés (en K€)

	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin exercice
France terre d'asile	1 169	1 890	1 033	2 025

Les fonds dédiés sont des financements acquis et affectés par les financeurs à des actions fléchées futures.

Ces ressources sont isolées au passif du bilan en compte 194 via le compte 6894 du compte de résultat «Provisions pour engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Les fonds dédiés utilisés sont repris au compte de résultat en « Report des ressources non utilisées ».

4.9 Dettes (en K€)

	2015	2014	Échéance
Cautions reçues des usagers	30	34	moins d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 812	2 910	moins d'un an
Frais de personnel et comptes rattachés	2 437	2 490	moins d'un an
Charges fiscales et sociales	1 828	880	moins d'un an
Créditeurs divers	459	501	moins d'un an
Charges à payer	119	182	moins d'un an
TOTAL	7 685	6 997	

4.10 Produits constatés d'avance (en K€)

	2015	2014	Échéance
Tunisie	28	23	moins d'un an
Loyer		3	moins d'un an
Divers (Participation)	5	0	moins d'un an
TOTAL	33	26	

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Analyse des principales subventions et dotations (en K€)

	2015	2014
Cada/Transit	29 515	27 500 ⁽¹⁾
Urgence/Huda	8 663	8 087
Mineurs	14 828	12 636 ⁽²⁾
Intégration	6 761	6 928
Projets internationaux	759	506
Fonds propres hors Siége	874	549
Siège	4	0
TOTAL	61 404	56 206

- (1) L'augmentation est la conséquence des extensions de places sur les dispositifs Cada.
- (2) L'augmentation résulte de l'ouverture de nouveaux dispositifs pour mineurs isolés étrangers.

5.2 Détail des frais de gestion (en K€)

	2015	2014
France terre d'asile	3 187	3 120

Ces frais de gestion, facturés en interne par le siège aux centres et autres activités, sont éliminés dans la présentation consolidée du compte de résultat France terre d'asile (cf. tableau 7.1).

6. Autres informations

6.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sur créances d'exploitation se détaillent comme suit :

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel intègre principalement des créances irrécouvrables FER pour 139 K€.

TOTAL	330 K€
Autres	75
Indemnités journalières à recevoir	201
Participations Usagers à recevoir	55

6.2 Effectif au 31 décembre (en K€)

	2014	2015	2014	2015
	Nombre de salariés	Nombre de salariés	E.T.P.	E.T.P.
Cadres	87	95	87	94
Non Cadres	491	541	472	524
TOTAL	578	636	559	618
Femmes	413	459	401	446
Hommes	165	177	158	172
TOTAL	578	636	559	618

6.3 Crédit bail

Non significatif.

6.4 Autres engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont liés à la durée de certains baux.

France terre d'asile a signé un bail de location d'une durée de neuf années à compter du 1er février 2014 pour les locaux qu'elle occupe au 1 rue Lamartine 80000 Amiens. Une garantie bancaire a été mise en place auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 18 000 € correspondant à 1 an de loyers TTC.

6.5 Événements postérieurs à la clôture

Rien à signaler.

6.6 DIF/compte individuel de formation

Suite à la mise en place du compte personnel de formation en janvier 2015, l'accord DIF 2008-01 conclu entre France terre d'asile et les représentants syndicaux disparait de plein droit.

6.7 Information relative à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7 1° d du Code général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants d'association, France terre d'asile n'a versé aucune rémunération à son Président, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

6.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 37 800 € TTC.

7. Détail des résultats

7.1 Compte de résultat 2015 (en K€)

Récapitulation france terre d'asile	Activités controlées	activités gestion propre	projets internationaux	consolidation	sous-total	facturations internes	total	exercice précédent
PRODUITS								
70-produits/ventes/prestations	279	447			727	-151	576	260
73-dotations et produits de tarification	33 224				33 224		33 224	35 998
74-subventions-participations	29 001	1 608	759		31 367	-3 187	28 180	20 208
75-autres produits de gestion courante	310	38	0		348		348	245
76-produits financiers	30	20			51		51	27
77-produits exceptionnels	2 102	8	0		2 111		2 111	1 848
78-reprise de provisions	3 531	290	376	-1 787	2 411		2 411	3 213
79-transferts de charges	225	-6	14		233		233	225
TOTAL PRODUITS	68 701	2 406	1 149	-1 787	70 470	-3 337	67 133	62 024
CHARGES								
60-achats	1 706	19	2		1727		1 727	1 363
61-services extérieurs	20 186	179	15		20 381		20 381	19 604
62-autres services extérieurs	4 847	224	68		5 140	-151	4 989	4 709
63-impôts et assimilés	2 122	91	10		2 223		2 223	2 108
64-frais de personnel	20 832	1 040	190	-6	22 057		22 057	21 270
65-vie sociale	9 225	117	63		9 405	-3 187	6 2 1 8	6 152
66-frais financiers			4		4		4	
67-charges exceptionnelles	912	52	3		968		968	648
68-dotations	4 629	514	791	-1 814	4 120		4 120	3 513
69-impôts sur les bénéfices	9	3			11		11	6
TOTAL CHARGES	64 469	2 238	1 147	-1 820	66 035	-3 337	62 698	59 373
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	4 232	168	2	33	4 435	0	4 435	2 652

Les facturations internes sont éliminées pour la présentation consolidée. Ce retraitement n'a pas d'incidence sur le résultat net.

Les écritures de consolidation sans incidence sur le résultat se décomposent de la façon suivante :

TOTAL	154 K€
Prestations de formations fournies aux centres France terre d'asile	140
Publication	10
Frais de gestion imputés aux centres	3

Les écritures de consolidation se décomposent de la façon suivante :

Annulation reprises provision travaux 2014	-155
Annulation provision travaux 2015	155
Annulation des reprises de provisions pour préavis 2014	-895
Annulation des provisions pour préavis 2015	818
Annulation des provisions charges pour licenciements 2014	-502
Annulation des provisions charges pour licenciements 2015	500
Annulation reprises des provisions pour déficits futurs 2014	-235
Annulation des provisions pour déficits futurs	341
Annulation des reprises de provisions pour précarité 2014	6
TOTAL	33 K€

7.2 Activités contrôlées exercice 2015 (en K€)

Activités contrôlées	Cada / transit	Huda / urgence	Intégration	Mineurs	Siège I.312	Total	Exercice précédent
PRODUITS							
70-produits/ventes/prestations	279			0		279	4
73-dotations et produits de tarification	29 327			3 897		33 224	35 998
74-subventions-participations	188	8 663	6 761	10 932	2 457	29 001	21 568
75-autres produits de gestion courante	177	60	0	36	36	310	234
76-produits financiers				0	30	30	21
77-produits exceptionnels	508	595	482	461	56	2 102	1 841
78-reprise de provisions	334	1 482	675	368	671	3 531	4 649
79-transferts de charges	12		35	9	168	225	266
TOTAL PRODUITS	30 826	10 800	7 953	15 703	3 419	68 701	64 581
CHARGES							
60-achats	1 087	100	70	413	35	1 706	1 341
61-services extérieurs	8 295	5 029	3 169	3 423	271	20 186	19 498
62-autres services extérieurs	1 622	426	164	2 299	337	4 847	4 628
63-impôts et assimilés	940	224	253	522	184	2 122	2 033
64-frais de personnel	9 412	2 317	2 351	5 206	1 547	20 832	20 264
65-vie sociale	5 848	588	416	2 373	0	9 225	9 217
66-frais financiers							
67-charges exceptionnelles	49	26	294	512	32	912	639
68-dotations	872	1 265	1 259	352	881	4 629	4 609
69-impôts sur les bénéfices					9	9	5
TOTAL CHARGES	28 125	9 973	7 976	15 099	3 296	64 469	62 234
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	2 701	827	-22	604	123	4 232	2 347

7.3 Activités gestion propre exercice 2015 (en K€)

Récapitulatif activités gestion propre	Siège	Département formation	Fonds propres	SAER	Total	Exercice précédent
PRODUITS						
70-produits/ventes/prestations		350	97		447	417
73-dotations et produits de tarification						
74-subventions-participations	734		330	544	1 608	1 255
75-autres produits de gestion courante	35			3	38	11
76-produits financiers	20				20	6
77-produits exceptionnels	8				8	2
78-reprise de provisions	131	88		71	290	286
79-transferts de charges	-12	7			-6	-1
TOTAL PRODUITS	916	445	427	618	2 406	1 976
CHARGES						
60-achats	10	5	0	4	19	16
61-services extérieurs	86	51	23	19	179	141
62-autres services extérieurs	93	89	5	37	224	199
63-impôts et assimilés	38	17	0	36	91	68
64-frais de personnel	526	165	5	343	1 040	895
65-vie sociale		17	69	30	117	49
66-frais financiers						
67-charges exceptionnelles	0		52	0	52	3
68-dotations	143	88	237	46	514	311
69-impôts sur les bénéfices	3				3	1
TOTAL CHARGES	899	432	391	516	2 238	1 683
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	17	12	36	102	168	293

7.4 Projets internationaux exercice 2015 (en K€)

Récapitulatif projets internationaux	Tunisie	Projets européens	Total	Exercice précédent
PRODUITS				
70-produits/ventes/prestations				
73-dotations et produits de tarification				
74-subventions-participations		759	759	504
75-autres produits de gestion courante	0		0	0
76-produits financiers				0
77-produits exceptionnels	0		0	5
78-reprise de provisions	256	120	376	51
79-transferts de charges	11	3	14	11
TOTAL PRODUITS	267	882	1 149	571
CHARGES				
60-achats	2	0	2	5
61-services extérieurs	9	7	15	16
62-autres services extérieurs	56	12	68	43
63-impôts et assimilés	4	6	10	7
64-frais de personnel	94	96	190	111
65-vie sociale	24	39	63	5
66-frais financiers	4		4	0
67-charges exceptionnelles	0	3	3	6
68-dotations	81	711	791	380
69-impôts sur les bénéfices				
TOTAL CHARGES	273	874	1 147	574
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	-5	7	2	-3

8. Lexique

PRODUITS	
70-produits/ventes/prestations	Les abonnements, les prestations de formation, les cotisations, les publications de France terre d'asile.
73-dotations et produits de tarification	Les dotations globales de financement.
74-subventions-participations	Les subventions, les participations des familles.
75-autres produits de gestion courante	Les remboursements de sécurité sociale et prévoyance et les participations concernant les emplois aidés.
76-produits financiers	Les produits financiers des placements bancaires.
77-produits exceptionnels	Les produits exceptionnels, les produits de cessions, les excédents affectés à la gestion.
78-reprise de provisions	Les reprises d'amortissements et provisions.
79-transferts de charges	Les transferts de charges.

CHARGES	
60-achats	Les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien, les fournitures de bureau, l'EDF-GDF, l'eau, le matériel hôtelier.
61-services extérieurs	La sous-traitance hébergement des demandeurs d'asile, la cantine scolaire, le nettoyage des locaux, les loyers, l'entretien et réparation, les contrats de maintenance, les assurances.
62-autres services extérieurs	Les honoraires, l'interpretariat, les publications, la documentation, les impressions, le déplacement du personnel, les frais de timbres et de téléphone.
63-impôts et assimilés	Taxe sur les salaires, versement transport, formation professionnelle, effort construction et autres taxes.
64-frais de personnel	Rémunération du personnel et charges sociales.
65-vie sociale	Les frais de gestion, les frais de vie sociale du centre, pécule ticket service.
67-charges exceptionnelles	Les charges exceptionnelles, la valeur nette comptable des immobilisations.
68-dotations	Les dotations aux amortissements et aux provisions, les engagements à réaliser.
69-impôts sur les bénéfices	Les impôts dus au titre des placements financiers.

PARTIE IV

ANNEXES

Liste des **acronymes**

AAH	Allocation aux adultes handicapés	Diact	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la
Afev	Association de la fondation étudiante pour la ville		compétitivité des territoires
Afpa	Association nationale pour la formation professionnelle	Diel	Direction de l'intégration emploi-logement
•	des adultes	DNA	Dispositif national d'accueil
AIVS	Agence Immobilière à vocation sociale	DPHRS	Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
API	Allocation parent isolé	DPMIE	Direction de la protection des mineurs isolés étrangers
APL	Allocation personnalisée au logement	Drihl	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement
APP	Ateliers pédagogiques personnalisés		et du logement
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière	DU	Direction de l'Urgence
APS	Autorisation provisoire de séjour	ETP	Équivalent temps plein
ARA	Allocation de retour à l'activité	Fami	Fonds asile migration et intégration
ARS	Agence régionale de santé	FAQ	Frequently asked questions
ARV	Aide au retour volontaire	FER	Fonds européen pour les réfugiés
ASG	Allocation sociale globale	FJT	Foyer jeunes travailleurs
ASI	Appui social individualisé	FLE	Français langue étrangère
ASLL	Accompagnement social lié au logement	Fnaim	Fédération nationale de l'immobilier
ASPA	Allocation spéciale pour les personnes âgées	Fnars	Fédération nationales des associations d'accueil et
ATA	Allocation temporaire d'attente		de réinsertion sociale
BAJ	Bureau d'aide juridictionnelle	FTM	Foyer pour les travailleurs migrants
BTP	Bâtiment travaux publics	GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
Cada	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Guda	Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisses d'allocations familiales	HAI	Hébergement pour adultes isolés
Cafda	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile	HCI	Haut Commissariat à l'Intégration
CAI	Contrat accueil et intégration	Huda	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	ITF	Interdiction du territoire français
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux	JLD	Juge des libertés et de la détention
CASIVAV	arrivants et des enfants du voyage	MIE	Mineur isolé étranger
CCAS	Centre communal d'action sociale	MST	Maladie sexuellement transmissible
CDD	Contrat à durée déterminée	Ofii	Office français de l'immigration et de l'intégration
CDI	Contrat à durée indéterminée	Ofpra	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
Cerf	Conseil emploi réfugiés formation	OBS	Observatoire de l'asile et des réfugiés
Ceseda	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	OQTF	Obligation de quitter le territoire français
Cide	Convention internationale des droits de l'enfant	PAI	Projet d'accompagnement individualisé
CHRS	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	Para	Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile
CIDFF	Centre d'information du droit des femmes et des familles	PAUF	Plan annuel d'utilisation des fonds
CLA	Commission locale d'admission	Pass	Permanence d'accès aux soins de santé
CLAP	Comité de liaison des acteurs de promotion	PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement
CMU	Couverture médicale universelle		des personnes défavorisées
CNA	Commission nationale d'admission	PGA	Programme global d'autonomisation
CNDA	Commission nationale du droit d'asile	Plie	Plan local pour l'insertion et l'emploi
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PMI	Protection maternelle et infantile
CPH	Centre provisoire d'hébergement	PRIM	Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par
CRA	Centre de rétention administrative		la mobilité géographique
CRA	Commission régionale d'admission	PS	Protection subsidiaire
Daha	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des	RDC	République démocratique du Congo
Dalla	demandeurs d'asile	Reloref	Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés
Dalf	Diplôme approfondi de langue française	RIVP	Régie immobilière de la Ville de Paris
Dalo	Droit opposable au logement	RSA	Revenu de solidarité active
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale	RSB	Renforcer ses savoirs de base
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la	Saer	Service d'aide aux étrangers retenus
	protection des populations	Sasa	Service d'assistance sociale et administrative
Delf	Diplôme étude en langue française	SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
	, John Start	UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
			• •

Liste des Centres et Services de France terre d'asile

au 1er mars 2016



Centre de Chaumont

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

13 rue Victor Fourcaut 52000 CHAUMONT 03 25 31 11 47 cadachaumont@france-terre-asile.org



Centre de Bègles

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

Résidence Maurice Thorez - Bâtiment D11 33130 BÈGLES 05 57 59 10 66 cadagironde@france-terre-asile.org

Plate-forme d'accueil de Bordeaux

Activité : Premier accueil

74 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX 05 57 81 25 93 padaaquitaine@france-terre-asile.org

Centre de Niort

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

5 rue de Tartifume 79000 NIORT 05 49 04 59 35 cadaniort@france-terre-asile.org

Centre de Périqueux

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

27 rue Front-Claude 24000 PÉRIGUEUX 05 53 08 50 22 cadaperigueux@france-terre-asile.org

Centre de Thouars

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

5 rue Camille Pelletan 79100 THOUARS 05 49 68 47 50 cadathouars@france-terre-asile.org



Centre d'Aurillac

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda

15 bis avenue des Volontaires 15000 AURILLAC 04 71 48 91 00 cadaaurillac@france-terre-asile.org



Centre de Blois

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, service de domiciliation, intégration 28 avenue du Maréchal Maunoury

41000 BLOIS 02 54 42 25 32 cadablois@france-terre-asile.org

Centre de Romorantin-Salbris

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

52 bis avenue de Villefranche 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY 02 54 98 57 01 cadaromorantin@france-terre-asile.org

Centre de Vendôme

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

1 ter rue Charles Péguy 41100 VENDÔME 02 54 72 67 20 cadavendome@france-terre-asile.org



Centre d'Asnières

Activités: Accueil des demandeurs d'asile, Huda

63 avenue Gabriel Péri 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE 01 41 11 40 90 cadahdasnieres@france-terre-asile.org

Centre de Châtillon

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

44 rue Louveau 92320 CHÂTILION 01 55 48 02 60 cadahautsdeseine@france-terre-asile.org

Centre d'accueil des mineurs isolés étrangers - Caomie

Activité : Dispositif MIE

23 boulevard de la gare 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER 01 56 73 10 60 caomieboissy@france-terre-asile.org

Centre de Créteil

Activités: Accueil des demandeurs d'asile, Huda,

transit, intégration

112-120 Chemin Vert des Mèches 94015 CRÉTEIL 01 56 29 10 60 etabcreteil@france-terre-asile.org

Plate-forme d'accueil de Créteil

Activité : Premier accueil

24 rue Viet 94000 CRÉTEIL 01 45 17 68 80 dom94@frande-terre-asile.org

Amie de Créteil

Activité : Dispositif MIE

112-120 Chemin Vert des Mèches 94015 CRÉTEIL 01 56 29 10 85 educ.estrella@france-terre-asile.org

Pôle d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers - Peomie

Activité : Dispositif MIE

85 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL 01 41 78 94 01 peomie@france-terre-asile.org

Centre de Massy

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

2 ter avenue de France 91300 MASSY 01 69 53 88 20 cadamassy@france-terre-asile.org

Centre de Melun

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda

90 avenue du Général Patton 77000 MELUN 01 64 52 77 89 cadamelun@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus -CRA de Palaiseau

Activité : Assistance juridique des personnes retenues

13 rue Émile Zola 91120 PALAISEAU 01 69 31 65 09 crapalaiseau@france-terre-asile.org

Centre de Paris

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

24 rue Marc Seguin 75018 PARIS 01 40 03 93 03 cadaparis@france-terre-asile.org

Service d'assistance sociale et administrative

Activité : Premier accueil 4 rue Doudeauville 75018 PARIS 01 53 26 23 80

sasadom@france-terre-asile.org

Kiosque France terre d'asile / Emmaüs Solidarité

Activité : Bureau d'information et d'orientation

218 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS 01 76 62 12 47 sasakiosque@france-terre-asile.org

Service hébergement adultes isolés - HAI

Activité : Huda 4 rue Doudeauville 75018 PARIS 01 53 26 23 80 sasahai@france-terre-asile.org

Dispositif d'accueil des mineurs isolés

étrangers - Amie 75 Activité : Dispositif MIE 99 boulevard Nev

75018 PARIS 01 53 39 10 00

amie75@france-terre-asile.org

Dispositif de mise à l'abri d'urgence pour mineurs isolés étrangers - Dmau

Activité : Dispositif MIE

29 rue de Pajol 75018 PARIS 01 40 82 74 24

dmau@france-terre-asile.org

Dispositif d'accueil temporaire pour mineurs isolés étrangers -Villa Saint-Michel - Datmie - VSM

Activité : Dispositif MIE 18 Villa Saint-Michel 75018 PARIS 01 42 28 00 12

datmievsm@france-terre-asile.org

Projet européen « Centre d'accueil et de préparation à l'intégration » - Capi

Activité : Intégration

126 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS 01 53 06 64 20 capintegration@france-terre-asile.org

Dispositif d'hébergement des réfugiés statutaires - DPHRS

Activité : Intégration

126 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS 01 53 06 67 11 accueildphrs@france-terre-asile.org

Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile - Para

Activité : Intégration

126 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS 01 53 06 64 24 lepara@france-terre-asile.org

Projet européen « Réseau pour l'intégration des réinstallés »

Activité : Intégration

126 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS 01 53 06 64 31 reseaureinstalles@france-terre-asile.org

Résidence sociale

Activité : Logement temporaire

13 boulevard de Port Royal 75005 PARIS 01 47 07 25 84 residencesociale75@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus -**CRA de Plaisir**

Activité : Assistance juridique des personnes retenues

889 avenue François Mitterrand 78370 PLAISIR 01 30 07 77 68 craplaisir@france-terre-asile.org

Centre de Saint-Denis

Activités: Accueil des demandeurs d'asile, Huda

1 rue Édouard Vaillant 93200 SAINT-DENIS 01 48 13 95 50 cadastdenis@france-terre-asile.org

Centre de Sarcelles

Activités: Accueil des demandeurs d'asile, Reloref

Centre commercial n°2 - 6 boulevard Maurice Ravel 95200 SARCELLES 01 34 45 00 40 cadavaldoise@france-terre-asile.org

Centre de Stains

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

54-56 rue Victor Renelle 93240 STAINS 01 49 71 57 70 cadastains@france-terre-asile.org



Centre d'Auch

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

3 quai des Marronniers 32000 AUCH 05 62 05 54 82 cadaauch@france-terre-asile.org

Centre de Chambon-le-Château

Activité : Accueil des demandeurs d'asile L'Igloo - Route de Chapeauroux

48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU 04 66 69 58 57

cadachambon@france-terre-asile.org

Centre de Lourdes

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

23 boulevard du Lapacca 65100 LOURDES 05 62 92 45 50 cadalourdes@france-terre-asile.org



Dispositif d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers - Daomie

Activité : Dispositif MIE

51 rue Mail Albert 1er 80000 AMIENS 03 22 09 01 61

daomieamiens@france-terre-asile.org

Maison du jeune réfugié d'Arras

Activité: Dispositif MIE
64 boulevard Carnot
62000 ARRAS
03 21 15 98 20
secretariatarras@france-terre-asile.org

Bureau d'information de France d'asile /UNCHR

Activité : Bureau d'information et d'orientation

37 rue de Thermes 62100 CALAIS 03 21 19 66 09 ftdacalais@france-terre-asile.org

Plate-forme de Calais

Activité : Premier accueil

36/38 rue Charost 62100 CALAIS 03 91 91 11 20 pada62@france-terre-asile.org

Projet d'aide aux victimes de traite à Calais

Activité : Premier accueil

172/174 boulevard Gambetta 62100 CALAIS 01 40 82 74 36 projetavt@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Coquelles

Activité : Assistance juridique des personnes retenues

Hôtel de police - boulevard du Kent 62903 COQUELLES 03 21 85 28 46 cracoquelles@france-terre-asile.org

Centre de Creil

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

7 rue des Usines 60100 CREIL 03 44 60 60 15 cadacreil@france-terre-asile.org

Maison du jeune réfugié de Saint-Omer

Activité : Dispositif MIE

8 rue des Bleuets 62500 SAINT-OMER 03 21 11 61 29 mjrsaintomer@france-terre-asile.org



Centre d'Avranches

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

36 rue de Lille 50300 AVRANCHES 02 33 68 74 80 secretariatavranches@france-terre-asile.org

Centre de Caen

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

320 boulevard du Val – Entrée A 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR 02 31 54 54 36 cadacaen@france-asile.org

Plate-forme d'accueil de Caen

Activité : Premier accueil

7 rue du Dr Roux 14000 CAEN 02 31 70 34 10 plfcaen@france-terre-asile.org

Service d'accueil des mineurs isolés étrangers de Caen - Samie

Activité : Dispositif MIE

320 boulevard du Val – Entrée A 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR 02 31 54 54 30 samiecaen@france-terre-asile.org

Antenne de Cherbourg

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

Place de Bourgogne 02 33 43 72 94 50130 CHERBOURG-OCTEVILLE cadasaintlo@france-terre-asile.org

Centre d'Évreux

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, intégration

11 ter avenue du Château 27000 ÉVREUX 02 32 23 10 25 cadaevreux@france-terre-asile.org

Service d'aide aux étrangers retenus - CRA d'Oissel

Activité : Assistance juridique des personnes retenues

École nationale de police - Route des Essarts 76350 OISSEL 02 35 68 75 67 craoissel@france-terre-asile.org

Centre de Rouen

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, intégration, Reloref

4 rue de Fontenelle 76000 ROUEN 02 32 76 23 65 cadarouen@france-terre-asile.org

Centre de Saint-Lô

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, service de domiciliation, intégration, Reloref

5 rue Houssin Dumanoir 50000 SAINT-LÔ 02 33 05 45 68 cadasaintlo@france-terre-asile.org



Centre d'Angers

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, Reloref, intégration

2 rue Guillaume Lekeu 49000 ANGERS 02 41 88 01 83 cadaangers@france-terre-asile.org

Centre de Clisson

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

3 rue Pasteur 44190 CLISSON 02 40 71 05 30 cadaclisson@france-terre-asile.org

Plate-forme de Laval Activité : Premier accueil

44 rue de la Paix 53000 LAVAL 02 43 67 01 55 cadalaval@france-terre-asile.org

Centre de la Mayenne

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, intégration

16 place Louis de Hercé 53100 MAYENNE 02 43 03 71 20

cadamayenne@france-terre-asile.org

Antenne de Saumur

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

22 place Saint-Pierre 49400 SAUMUR 02 41 52 04 00 cadamaineetloire@france-terre-asile.org



Centre de Gap

Activités : Accueil des demandeurs d'asile, Huda, service de domiciliation

3 rue de Valserres 05000 GAP 04 92 20 65 11 cadagap@france-terre-asile.org

Centre de Toulon

Activité : Accueil des demandeurs d'asile

19 rue Paul Lendrin 83000 TOULON 04 94 93 60 90 cadatoulon@france-terre-asile.org



Tunisie - Tunis

Maison du droit et des migrations

Activité : Bureau d'information et d'orientation

15 rue Lamine El Abassi Le Belvédère 1002 TUNIS - TUNISIE +216 71 287 485 tunisieterredasile@maison-migrations.tn

COLLECTION LES CAHIERS DU SOCIAL



Cahier du social n°33: «Le droit à demander l'asile des mineurs isolés étrangers dans l'UE», septembre 2012

Comme les adultes, de nombreux mineurs isolés fuient les conflits et les persécutions dont ils étaient victimes dans leur pays d'origine. Enrôlement des mineurs, trafic d'enfants pour prostitution, exploitation sexuelle, mutilation génitale des filles, travail des enfants... nombreuses sont les raisons qui poussent ces enfants sur les routes de l'exil, en quête de d'asile et de protection. Afin de mieux cerner les enjeux de cette problématique, une étude de droit comparé intitulée « Le droit d'asile des mineurs isolés étrangers dans l'Union européenne » dresse, pour la première fois, un panorama des systèmes d'asile européens à l'égard des mineurs isolés étrangers.

1 exemplaire 7 €: 5 exemplaires 30 €: 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°34: «Le réfugiés âgés : invisibles parmi les invisibles», mars 2013

Vieillir en exil – voilà un sujet qui, à première vue, peut sembler anecdotique mais qui, si on prend la peine de s'intéresser aux enjeux qui le traversent, mérite un traitement plus approfondi. Qui sont les réfugiés âgés aujourd'hui en France ? Quelles sont les spécificités liées à leur situation parmi la catégorie de migrants âgés ? Ont-ils accès aux mêmes droits que les personnes âgées nées en France ou que les autres catégories de migrants âgés ? Dans quelles conditions vivent-ils ? Cette étude s'éfforce au mieux de répondre à ces questions.

1 exemplaire 7 €: 5 exemplaires 30 €: 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°35: «Guide de l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection subsidiaire», décembre 2013

La complexité des normes régissant la situation des réfugiés est à l'origine d'une faible connaissance de leurs droits que ce soit de la part de l'administration, des travailleurs sociaux et des réfugiés eux-mêmes. Afin d'accompagner les travailleurs sociaux dans leur mission et dans le cadre du projet RELOREF, France terre d'asile a élaboré un guide juridique permettant d'identifier les droits et les démarches spécifiques à ce public : « le guide de l'accès aux droits ».

1 exemplaire 7 €: 5 exemplaires 30 €: 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n°36: «L'effet de la rétention administrative sur les parcours migratoires: une illusion?», janvier 2015

À quoi sert la rétention des étrangers ? Faut-il remettre en question un des pivots des politiques migratoires de la France et de ses voisins européens de ces dix dernières années ? Est-ce que l'existence de cette institution constitue en elle-même un frein aux projets migratoires et une incitation à quitter le territoire ? L'objectif de cette étude, fruit d'un partenariat entre notre association et la Clinique du Droit Sciences Po, est d'apporter une analyse approfondie sur l'expérience et l'effet dissuasif de la rétention administrative en France.

Accessible en version électronique sur le site de France terre d'asile



Cahier du social n°37: «Le kit de l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale», mars 2016

L'objectif de cet outil est de permettre l'information et la sensibilisation des personnes bénéficiaires d'une protection internationale accompagnées dans des établissements sociaux et médico-sociaux quant à leurs droits civils et sociaux. Ce kit se compose d'un guide de l'animateur d'ateliers sur l'accès aux droits, un support d'animation de ces ateliers, adaptable selon les situations pédagogiques et des fiches mémo à remettre aux personnes durant ou à l'issue de cette explication, en collectif ou en face-à-face.

1 exemplaire 7 €: 5 exemplaires 30 €: 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

POUR COMMANDER

		TélTél.			
Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social					
□ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile □ Par prélèvement sur mon compte □ Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79					
Date		Signature :			



BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

ww.trano						
Organisme						
Nom Prénom						
Adresse						
Code postal						
Téléphone E-mail						
 □ 150,00 € (membres bienfaiteurs) □ 100,00 € (personnes morales) □ 50,00 € (membres actifs) □ 15,00 € (chômeurs/étudiants) □ Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association 	Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner avec votre règlement à : France terre d'asile - Secrétariat administratif général 24 rue Marc Seguin - 75018 Paris Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99 ou par mail à infos@france-terre-asile.org www.france-terre-asile.org					
Je recevrai avec un reçu fiscal, les publications de France terre	d'asile et la newsletter mensuelle par mail.					
* La déduction fiscale : France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général. Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre adhésion dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).						
Date et signature						
-						
BULLETIN D'ABONNEMENT ANNUEL Www.trance.terre-asile.org						
Organisme						
Nom						
Adresse						
Code postal						
Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement aux publications de France terre d'asile :						
□ 15,00 €	Merci de compléter ce bulletin d'adhésion et de le retourner avec votre règlement à : France terre d'asile - Secrétariat administratif général					
☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile ☐ Par virement sur le compte France terre d'asile : Crédit Coopératif-42559 00008 21020423408 88	24 rue Marc Seguin - 75018 Paris Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99 ou par mail à infos@france-terre-asile.org www.france-terre-asile.org					

Je recevrai avec les publications de France terre d'asile et la newsletter mensuelle par mail.

Date et signature

Si vous souhaitez en svoir plus, nous vous invitons à consulter notre site internet **www.france-terre-asile.org** ainsi que la page Facebook de France terre d'asile.



24, rue Marc Seguin - 75018 PARIS Tél. : 01 53 04 39 99 www.france-terre-asile.org